

Côtes-d'Armor, Créhen, Château du Guildo

Diagnostic archéologique

sous la direction de

Laurent Beuchet

Inrap Grand Ouest
juillet 2018



Côtes-d'Armor, Créhen, Château du Guildo

Diagnostic archéologique

sous la direction de

Laurent Beuchet

Inrap Grand Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné

juillet 2018

Photo de couverture Vue générale du diagnostic, depuis le sud. On reconnaît devant le château l'ouvrage avancé en V. Au premier plan à gauche, on distingue le tracé du large fossé 9000. (cliché réalisé par drone). © Emmanuelle Collado

« Le Rapport d'Opération (RO) constitue un document administratif communicable au public dès sa remise au service Régional de l'Archéologie, suivant les prescriptions de la Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée, relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Aux termes de la circulaire du 26 mars 1993, il pourra être consulté ; les agents des Services Régionaux de l'Archéologie rappelleront à tout demandeur les droits de la propriété littéraire et artistique possédés par les auteurs et les contraintes qui en résultent pour tout consultant. Les prises de notes et les photocopies sont autorisées pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective (article L122-5 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction de texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre du droit de courte citation, avec les références exactes et complètes de l'auteur et de l'ouvrage. Par ailleurs, l'exercice du droit à la communication exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à de fins commerciales les documents communiqués (Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, art. 10).
Le non-respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du code pénal. »

Sommaire

7	Fiche signalétique
8	Mots-clefs des thesaurus
9	Intervenants
11	Notice scientifique
11	État du site
12	Localisation de l'opération
14	Arrêté de prescription
21	Arrêté de prescription modificatif
25	Projet scientifique d'intervention
27	Arrêté de désignation

Résultats

31	1. Introduction
31	1.1 Présentation du site, situation
31	1.2 État des connaissances en 2013
32	1.2.1 Phase 1
33	1.2.2 Phase 2
33	1.2.3 Phase 3
33	1.2.4 Phase 4
34	1.2.5 Phase 5
34	1.2.6 Phase 6
34	1.2.7 Phase 7
34	1.2.8 Phase 8
35	1.3 Contexte du diagnostic
37	2. Résultats
37	2. 1 Tranchées 1 et 2
38	2. 2 Tranchées 3 et 4
40	2. 3 Tranchées 5 et 6
41	2. 4 Tranchées 7 et 8
42	2. 5 Tranchée 10

44	2. 6 Tranchée 12
45	2. 7 Tranchées 11 et 14

51 **3. Synthèse**

57 **4. Conclusion**

57 **5. Bibliographie**

Inventaires techniques

61	1. Inventaire de la documentation graphique
61	2. Inventaire du mobilier céramique
62	3. Inventaire du mobilier métallique
62	4. Liste des figures



**I. Données
administratives,
techniques
et scientifiques**

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Côtes-d'Armor (22)

Commune
Créhen

Adresse ou lieu-dit
Château du Guildo

Codes

code INSEE
22048

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système CC48

x : 1316050
y : 7276750
z : 25 m NGF

Références cadastrales

Commune
Créhen

Année
2018

section(s)
A

parcelle(s)
129, 1060, 1506

Propriétaire du terrain

Conseil départemental des Côtes
d'Armor

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

Inscrit à l'inventaire des sites
naturels et à l'inventaire
supplémentaire des monuments
historiques

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
2018-03 modifié 2018-060

Numéro de l'opération
D121773

Numéro de l'arrêté de désignation
2018-120

Nature de l'aménagement

Aménagements des abords,
accessibilité pour les Personnes à
Mobilité Réduite

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

Conseil départemental des Côtes
d'Armor

Opérateur d'archéologie

Inrap Grand Ouest

Responsable scientifique de l'opération

Laurent Beuchet, Inrap

Organisme de rattachement

Inrap Grand Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné

Dates d'intervention sur le terrain

22 mai 2018 au 1^{er} juin 2018

Surface prescrite et sondée

Emprise maximale prescrite
15460 m²

Surface sondée
2300 m² soit 15% de la surface
prescrite

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

- Paléolithique**
- Inférieur
 - Moyen
 - Supérieur
 - Mésolithique et Épipaléolithique
- Néolithique**
- Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Chalcolithique**
- Protohistoire**
- Âge du Bronze**
- Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Âge du Fer**
- Hallstatt (premier âge du Fer)
 - La Tène (second âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
- République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Époque médiévale**
- haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - bas Moyen Âge
- Temps modernes**
- Époque contemporaine**
- Ère industrielle

Sujets et thèmes

- Édifice public
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Fossé

Mobilier

- nb
- Industrie lithique
 - Industrie osseuse
 - Céramique
 - Macro-restes
 - Végétaux
 - Faune
 - Flore
 - Objet métallique
 - Arme
 - Outil
 - Parure
 - Habillement
 - Trésor
 - Monnaie
 - Verre
 - Mosaïque
 - Peinture
 - Sculpture
 - Scories

Études annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Carpologie
- Anthracologie
- Pétrographie
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Jean-Yves Tynevez, SRA	Conservateur du Patrimoine	Contrôle scientifique
Michel Baillieu, Inrap	Directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Laurent Beuchet, Inrap	Ingénieur chargé de recherche	Responsable scientifique

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Jean-Yves Tynevez, SRA	Conservateur du Patrimoine	Contrôle scientifique
Claude Le Potier, Inrap	Directeur interrégional Grand Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Secrétaire général	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Christelle Picault, Inrap	Assistante opérationnelle	Planification des personnels
Frédéric Champagne, Inrap	Assistant technique	Mise en place et suivi de l'opération
Marie-Madeleine Nolier, Inrap	Gestionnaire des affaires générales et immobilières	Mise en place et suivi de l'opération
Émeline Le Goff, Inrap	Topographe	DICT et plans

Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Laurent Beuchet, Inrap	Ingénieur chargé de recherche	Responsable scientifique
Frédéric Boumier, Inrap	Topographe	Levé topographique
Agnès Cheroux, Inrap	Technicienne d'opération	Fouille, relevés et enregistrement
Emmanuelle Collado, Inrap	Dessinatrice-infographe, photographe, télépilote de drone	Photographies acquises à l'aide d'un drone
Géraldine Jouquand, Inrap	Technicienne d'opération	Fouille, relevés et enregistrement
Alexandre Mahé, Inrap	Technicien d'opération	Fouille, relevés et enregistrement

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Laurent Beuchet, Inrap	Ingénieur chargé de recherche	Rédaction du rapport
Frédéric Boumier, Inrap	Topographe	Réalisation du plan topographique
Emmanuelle Collado, Inrap	Dessinatrice-infographe, photographe, télépilote de drone	Photogrammétrie
Agnès Cheroux, Inrap	Technicienne d'opération	DAO des coupes stratigraphiques
Stéphane Jean, Inrap	Dessinateur-infographe	DAO / PAO

Notice scientifique

Le diagnostic réalisé en mai 2018 à proximité du château du Guildo s'insère dans le programme de travaux de valorisation qui fait suite à la fouille intégrale du monument (1994-2013). Les 14 tranchées ouvertes à la pelle mécanique renseignent l'occupation du plateau sur lequel est implanté le château, depuis l'âge du Fer. Les découvertes les plus remarquables consistent en la présence d'ouvrages fortifiés inédits, devant le châtelet d'entrée. Le plus ancien reste mal daté mais peut être attribué au Moyen Âge. Le plus récent est datable de la fin du XVI^e siècle. Il est associé à des vestiges de fortification plus précaires qui complètent les observations de la fouille sur les installations liées aux guerres de la Ligue (1590-1598). Ces données nourriront la monographie de synthèse en cours de rédaction.

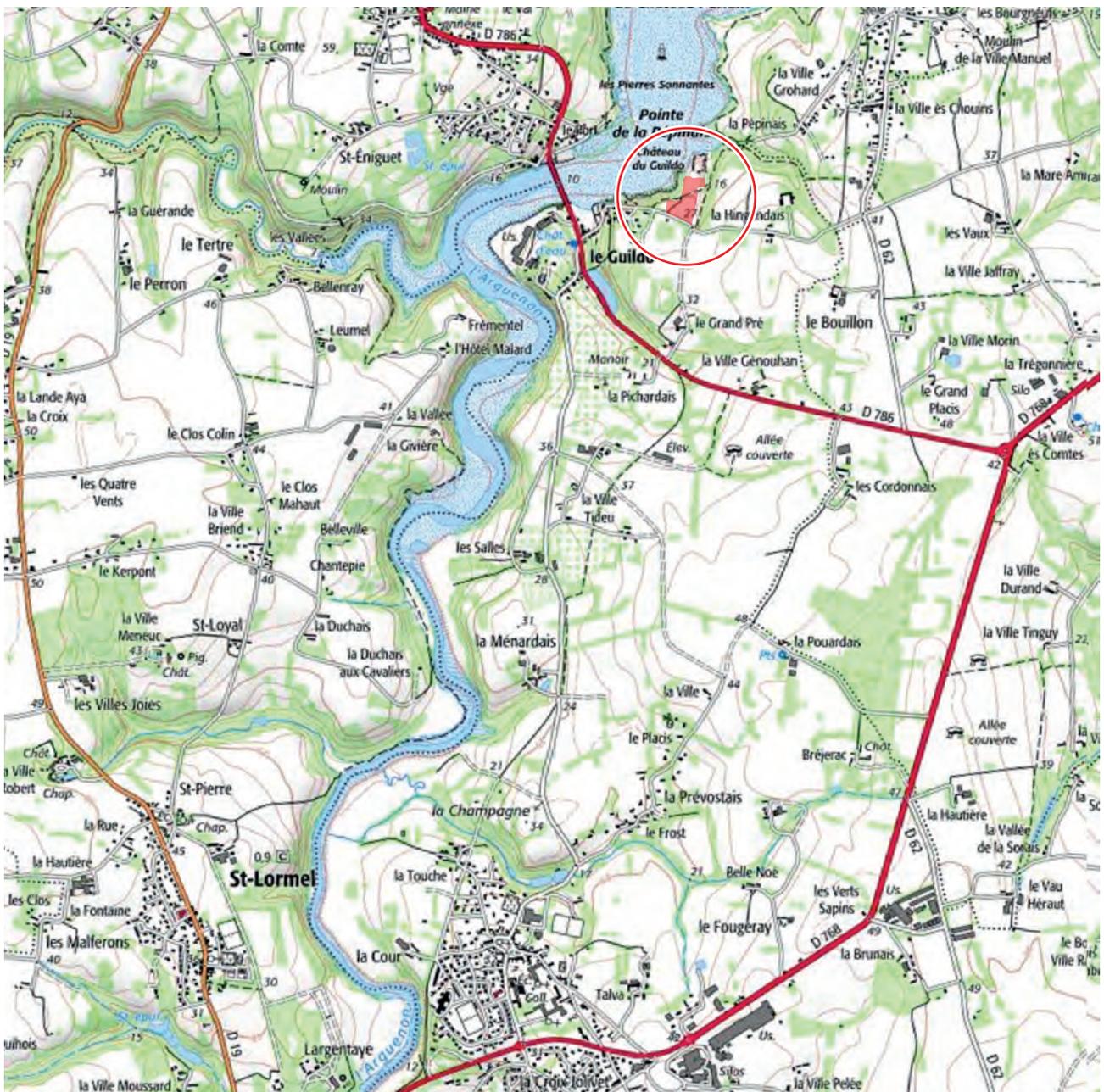
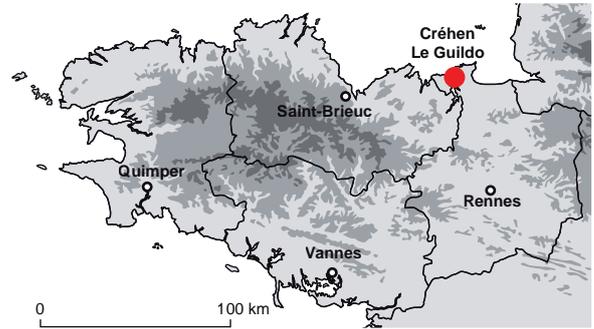
État du site

les sondages ont été rebouchés, en accord avec l'aménageur.

Localisation de l'opération

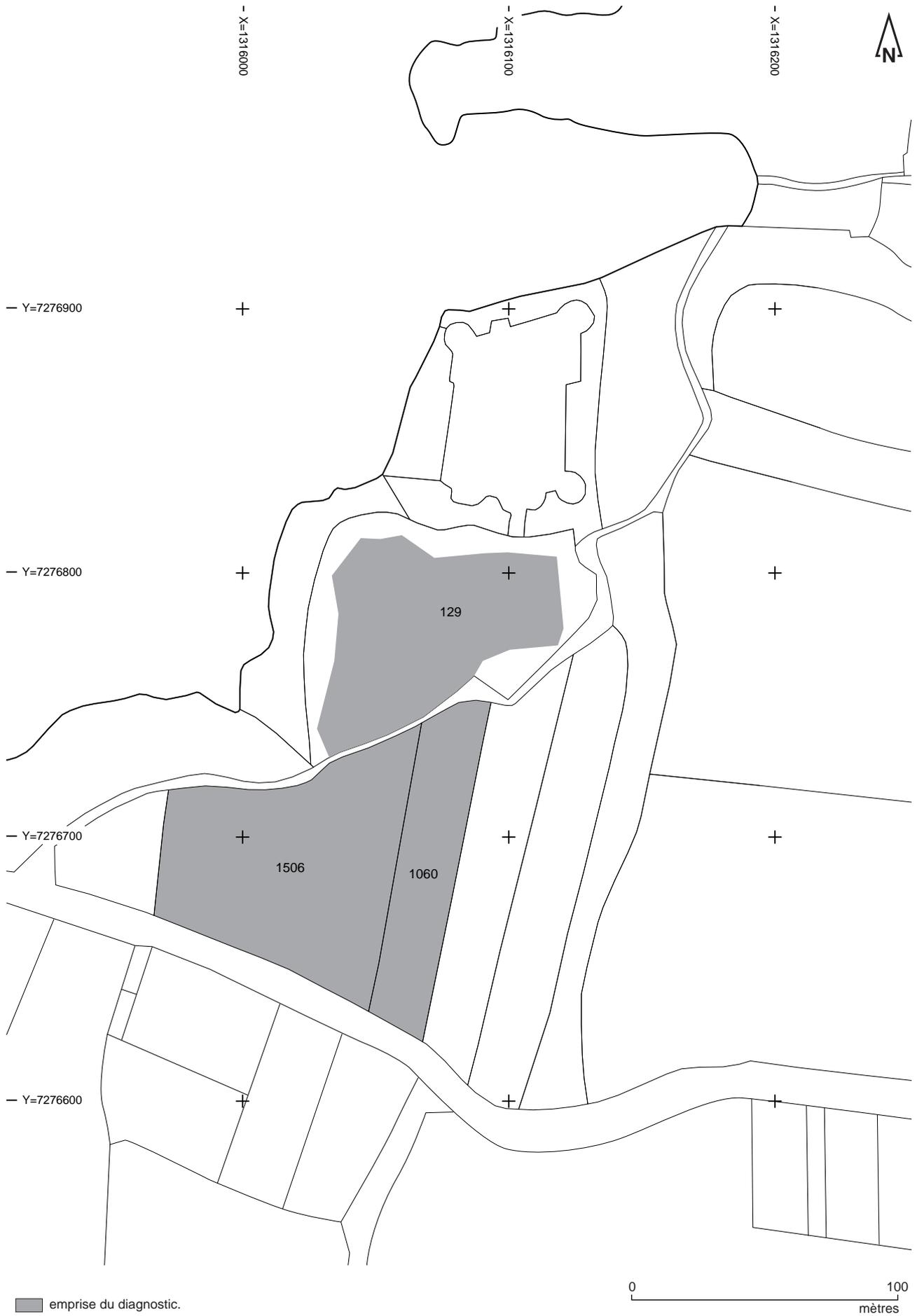
Bretagne,
Côtes-d'Armor,
Créhen,
Château du Guildo

x : 1316050
y : 7276750
(Lambert CC48)
z : 25 m NGF



■ localisation du diagnostic archéologique.

0 1 km



Arrêté de prescription



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

COURRIER RECU LE
15 JAN. 2018
INRAP GO

Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Arrêté n° 2018-003 du 5 janvier 2018

ARRÊTÉ n°2018-003 portant prescription de diagnostic archéologique

le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016 S.G.A.R./DRAC/DSG en date du 17 octobre 2016 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016 S.G.A.R./DRAC/DSG du 2 novembre 2016 portant subdélégation de signature ;

VU la saisine par courrier en date du 14 décembre 2017 par le département des Côtes d'Armor demandant en vertu des articles R.523-12 et R.523.14 du Code du patrimoine, la réalisation d'un diagnostic archéologique relatif au projet de valorisation du château du Guildo, pour un terrain situé à Créhen, aux abords du château médiéval du Guildo, reçue par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, Service régional de l'archéologie le 27 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique, notamment des vestiges médiévaux annexes au château médiéval du Guildo ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Département : Côtes d'Armor

Commune : Créhen
Lieu-dit : Le Guildo - le Petit Clos
Cadastre : section : A parcelles : 129

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 6 630 m², est figurée sur le document annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

Article 4 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au département des Côtes d'Armor et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 5 janvier 2018

Pour le Préfet de région,
et par subdélégation,
le Conservateur régional de l'archéologie



Yves MENEZ

Destinataires :
Département des Côtes d'Armor, Mission Sites culturels départementaux
9 place du Général de Gaulle - CS 42371 - 22023 Saint-Brieuc Cedex 1
à l'attention de Mme Marie OLLIVIER
INRAP

Copie :
Commune de Créhen
Préfecture des Côtes d'Armor



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

**Cahier des charges
annexé à l'arrêté n° 2018-003
portant prescription de diagnostic archéologique**

**Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

région :	Bretagne
département :	Côtes d'Armor
commune :	Créhen
lieu-dit :	Le Guildo - Le Petit Clos
cadastre :	section : A parcelle : 129.
propriétaire :	Département des Côtes d'Armor.
pétitionnaire :	Département des Côtes d'Armor.

Emprise du diagnostic archéologique : 6 630 m²

Principes méthodologiques :

Les principes adaptés aux diagnostics archéologiques en milieu rural devront être mis en œuvre: série de sondages au godet lisse mécanique jusqu'au niveau de conservation des vestiges et ouverture de fenêtres de décapage si nécessaire dans les zones à forte densité de vestiges. Sondages d'évaluation non-destructeurs du potentiel des vestiges mis au jour. Tout élément permettant d'apprécier l'intérêt scientifique des vestiges archéologiques mis au jour (nature des structures, étendue du site, chronologie, recoupements et phasages éventuels, mobilier datant, etc...) devra être mentionné et explicité dans le rapport de diagnostic soumis à l'examen de la Commission territoriale de la recherche archéologique (CTRA).

Le rapport de diagnostic devra être remis au format A4 papier, documents pliés inclus, en 5 exemplaires et 1 exemplaire en format PDF sur support numérique, accompagné d'un plan d'emprise de l'opération figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

Objectifs :

Le château médiéval du Guildo, propriété du Département des Côtes d'Armor, a fait l'objet d'une fouille programmée exhaustive entre 1994 et 2013 sous la direction de Laurent Beuchet de l'Inrap dont la publication monographique de cette opération est actuellement en cours. Parallèlement, le Département a engagé un programme de restauration des ruines, sécurisation et mise en valeur du château.

En préalable à la réalisation d'un parcours permanent d'interprétation et de visite du site nécessitant la réalisation d'un cheminement accessible à tous publics, le département sollicite la réalisation d'un diagnostic archéologique dans la parcelle A.129 située au sud, devant l'entrée du château, susceptible de receler des vestiges annexes au château relatifs à son histoire mouvementée. Le diagnostic a pour objectif d'évaluer l'état de conservation des vestiges médiévaux et modernes de ce secteur et de les analyser afin de fournir les éléments de connaissance nécessaires à leur prise en compte dans le projet d'aménagement mais également dans le projet de publication en cours. Le château étant inscrit à l'Inventaire des Monuments historiques depuis 1951, le diagnostic archéologique devra être réalisé en concertation et avec l'accord de l'Architecte des bâtiments de France.

Le Service régional de l'archéologie devra être informé du démarrage du chantier de diagnostic ainsi que des découvertes significatives. En raison de la localisation et du contexte de l'opération, ce diagnostic devra être confié à Laurent Beuchet, responsable de l'étude programmée et de sa publication. Le château ayant fait l'objet de plusieurs sièges au cours de son histoire, des vestiges métalliques sont susceptibles d'être présents et un archéologue expérimenté dans l'utilisation d'un détecteur de métaux devra être intégré dans l'équipe et opérationnel dès le début des travaux de décapage. En cas de découvertes de sépultures, l'intervention et l'expertise d'un anthropologue sera nécessaire. La présence de vestiges protohistoriques doit également être envisagée sur cette parcelle.

Les sondages, non destructeurs pour les vestiges, comme les fenêtres complémentaires, seront replacés sur un plan général et devront faire l'objet de relevés comportant les altitudes des ouvertures et des fonds de fouilles, ainsi que des coupes stratigraphiques (avec cotes altimétriques) et des photographies. Les vestiges mis au jour devront être confrontés aux documents d'archives disponibles.

Des sondages manuels seront réalisés dans les structures rencontrées. Les vestiges feront l'objet de relevés (dessins, photographies) et devront être replacés sur le plan général.

L'objectif de cette phase de diagnostic est de repérer et d'évaluer au mieux l'intérêt scientifique des éventuels vestiges existants sur ce secteur afin de pouvoir prendre en compte leur préservation dans le cadre des travaux d'aménagement.

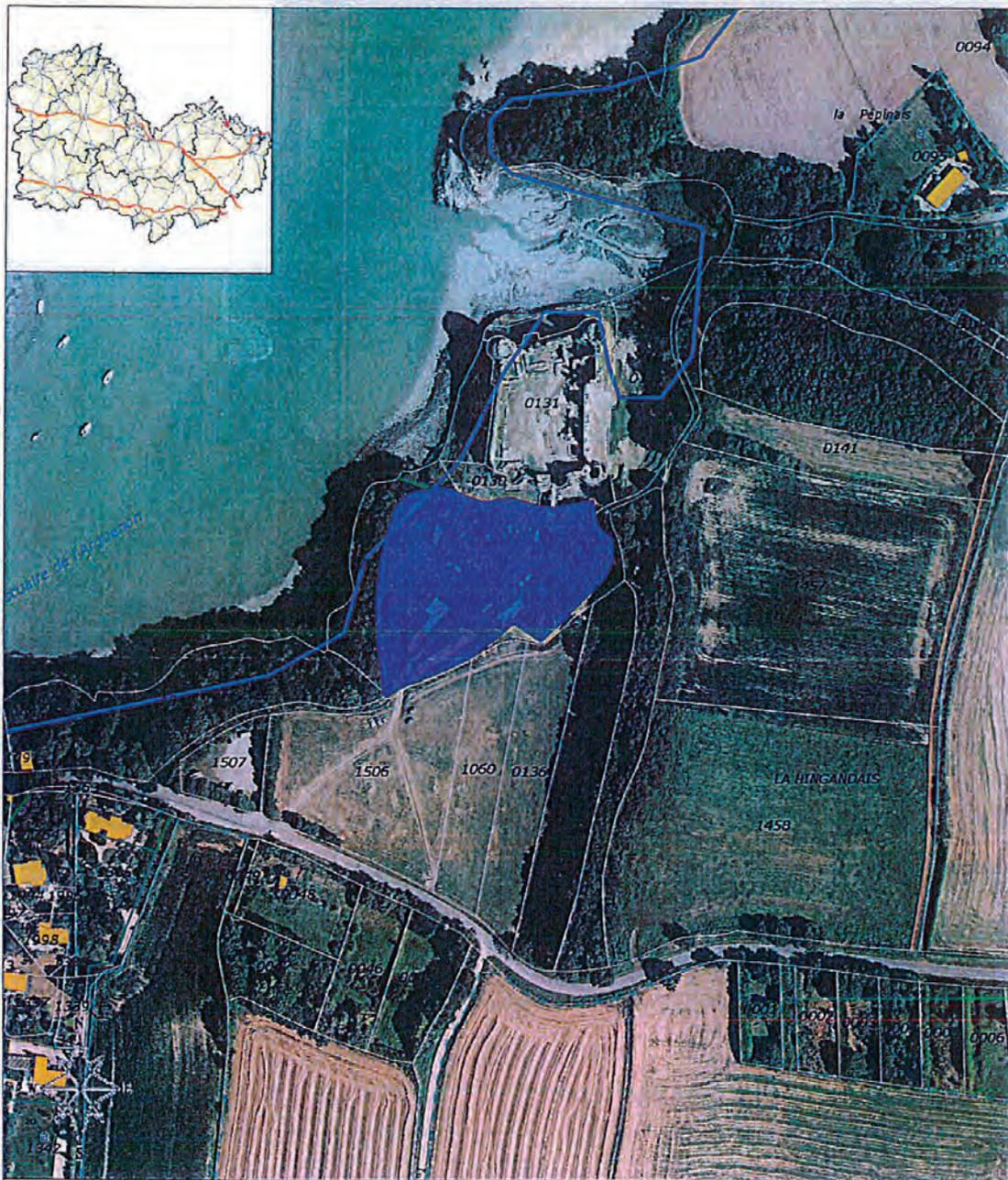
Fait à Rennes, le 5 janvier 2018

Pour le Préfet de région,
et par délégation,
le Conservateur régional de l'archéologie

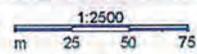


Yves MENEZ

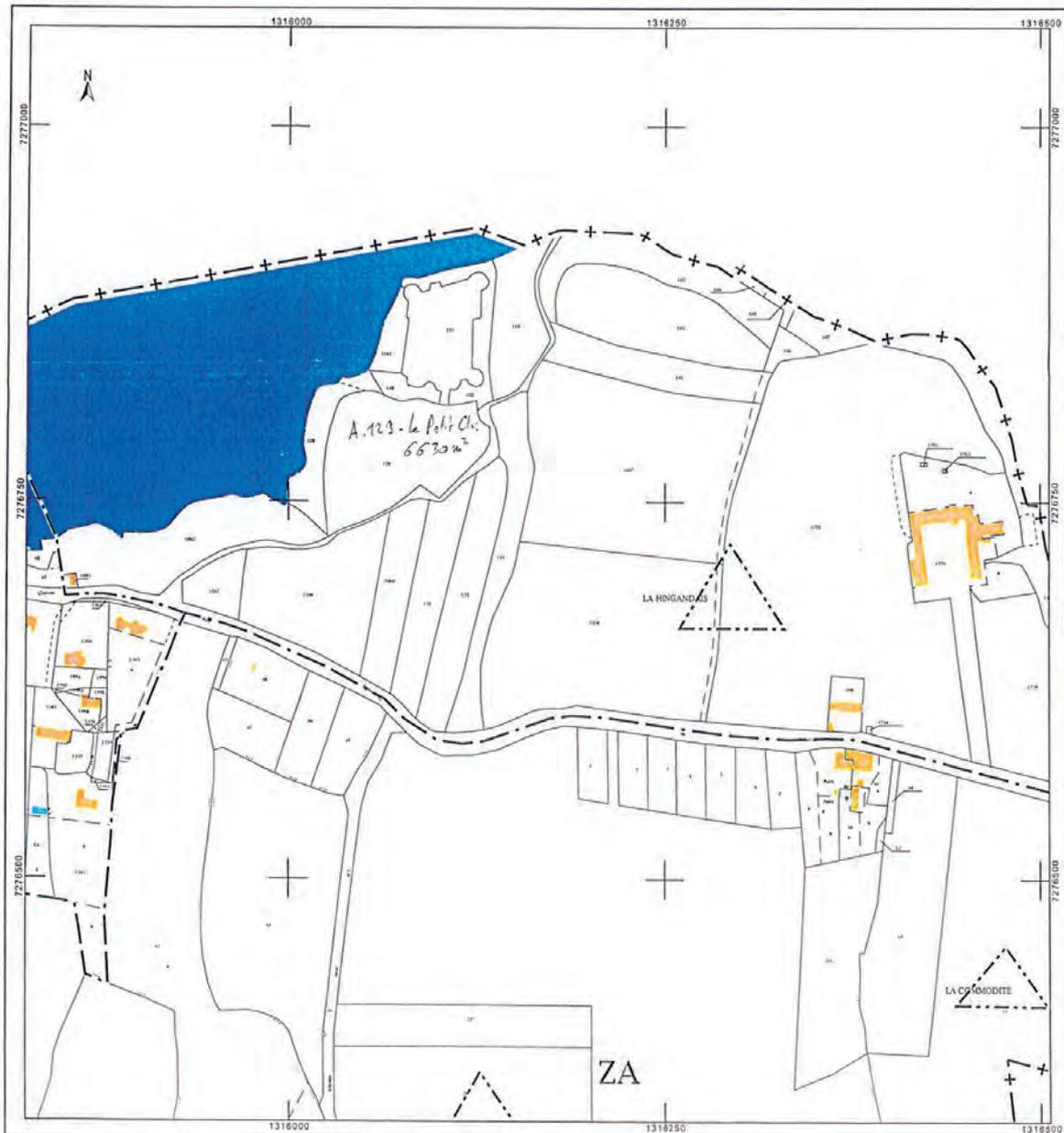
Parcelle 129, proche Château du Guildo



Légende		
□ Limites d'EPCI	Numéro de subdivision	⊗ Habillage linéaire
▤ Libellés de cours d'eau	▤ Subdivisions fiscales	⊞ Parking, terrasse
⊞ Libellés divers	→ Flèches de rattachement	⊞ Symbole d'église
⊞ Bâtiments	⊞ Habillage textuel	⊞ Amorce de voie
⊞ Bâtiments légers		⊞ Trottoir, sentier
⊞ Bâtiments durs		⊞ Rail de chemin de fer
⊞ Bâtiments		⊞ Gazoduc, cléoduc
Parcelles		⊞ Transport de force
Numéros de section		⊞ Terrain de sport
Nom lieux-dits		
□ Lieux-dits		



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES	
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	
Département : COTES D'ARMOR	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Centre des Impôts Foncier 4, rue Salle Gourdière BP 62042 22102 22102 Dinan Cédex tél. 02 96 87 61 00 - fax 02 96 87 40 19 cdf.dinan@dgfip.finances.gouv.fr
Commune : CREHEN	
Section : A Feuille : 000 A 02	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastra.gouv.fr
Échelle d'origine : 1/2500 Échelle d'édition : 1/2500	
Date d'édition : 03/01/2018 (fuseau horaire de Paris)	
Coordonnées en projection : RGF93CC48 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics	





PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Rennes, le 5 janvier 2018

Direction régionale
des affaires culturelles
de Bretagne

Service régional
de l'archéologie

Affaire suivie par
Jean-Yves TINEVEZ
Poste : 02 99 84.59.00
jean-yves.tinevez@culture.fr
RÉFÉRENCE : 18/JYT/VC/3

COURRIER REÇU LE

15 JAN. 2018

INRAP GO

Monsieur le Directeur interrégional
INRAP Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 CESSON SEVIGNE Cedex

Objet : prescription de diagnostic archéologique

Réf : CREHEN (22)

Le Guildo Le Guildo - le Petit Clos

PJ : arrêté n° 2018-003

J'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté ci-joint portant prescription de diagnostic archéologique.

Les coordonnées du maître d'ouvrage de l'opération sont :

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
Mission Sites culturels départementaux
9 Place du Général de Gaulle - CS 42371
22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1

A l'attention de Mme Marie OLLIVIER

Sauf refus motivé de votre part ou du responsable désigné pour cette opération, le rapport final d'opération, au format pdf, sera remis et versé en ligne, le cas échéant après validation par la CTRA, dans la bibliothèque numérique de la DRAC Bretagne et consultable.

Pour le Préfet de région,
par subdélégation,
le Conservateur régional de l'archéologie

Yves MENEZ

Arrêté de prescription modificatif



COURRIER REÇU LE
12.27
26 FEV. 2018
INRAP GO

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional
de l'archéologie

Affaire suivie par
Jean-Yves TINEVEZ
Poste : 02 99 84.59.00
jean-yves.tinevez@culture.gouv.fr
Réf. : 2018/JYT/VC/70

Rennes, le 19 février 2018

Le Directeur régional des affaires culturelles

à

Monsieur le Directeur interrégional
INRAP Grand-Ouest
37 rue du Bignon - CS 67737
35577 CESSON-SEVIGNÉ cedex

Objet : arrêté de prescription de diagnostic archéologique - modificatif

Réf. :

CREHEN (22)

Le Guildo - le Petit Clos

PJ : arrêté n° 2018-060

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'arrêté n° 2018-060 portant modification de l'arrêté de prescription de diagnostic archéologique n° 2018-003 du 5 janvier 2018.

Pour le Préfet de région,
et par subdélégation,
l'adjoint au Conservateur régional de l'archéologie

Olivier KAYSER



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

COURRIER REÇU LE
1227
26 FEV. 2018
INRAP GO

Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Arrêté n° 2018-060 du 19 février 2018

**ARRÊTÉ n°2018-060 modifiant l'arrêté n° 2018-003 du 5 janvier 2018
portant prescription de diagnostic archéologique**

**Le Préfet de la région de Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016 S.G.A.R./DRAC/DSG en date du 17 octobre 2016 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016 S.G.A.R./DRAC/DSG du 2 novembre 2016 portant subdélégation de signature ;

VU la saisine par courrier en date du 14 décembre 2017 par le Département des Côtes d'Armor demandant en vertu des articles R.523-12 et R.523.14 du Code du patrimoine, la réalisation d'un diagnostic archéologique relatif au projet de valorisation du château du Guildo, pour un terrain situé à Créhen, aux abords du château médiéval du Guildo, reçue par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, Service régional de l'archéologie le 27 décembre 2017;

VU l'arrêté de prescription de diagnostic archéologique n° 2018-003 du 5 janvier 2018 ;

VU la demande en date du 8 février 2018 du Département des Côtes d'Armor d'étendre l'emprise du diagnostic, reçue le 16 février 2018 par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, Service régional de l'archéologie ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier l'emprise de la prescription de diagnostic ;

ARRETE

Article 1^{er} : le diagnostic archéologique n° 2018-003 du 5 janvier 2018 est modifié comme suit :

Région :	Bretagne	
Département :	Côtes d'Armor	
Commune :	Créhen	
Lieu-dit :	Le Guildo-le Petit Clos	
Cadastre :	section : A	parcelles : 129, 1506 et 1060.

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de **15 460 m²**, est figurée sur le document annexé au présent arrêté.

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n° 2018-003 du 5 janvier 2018 demeurent inchangées.

Article 3 : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié Département des Côtes d'Armor et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 19 février 2018

Pour le Préfet de région,
et par subdélégation,
l'adjoint au Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

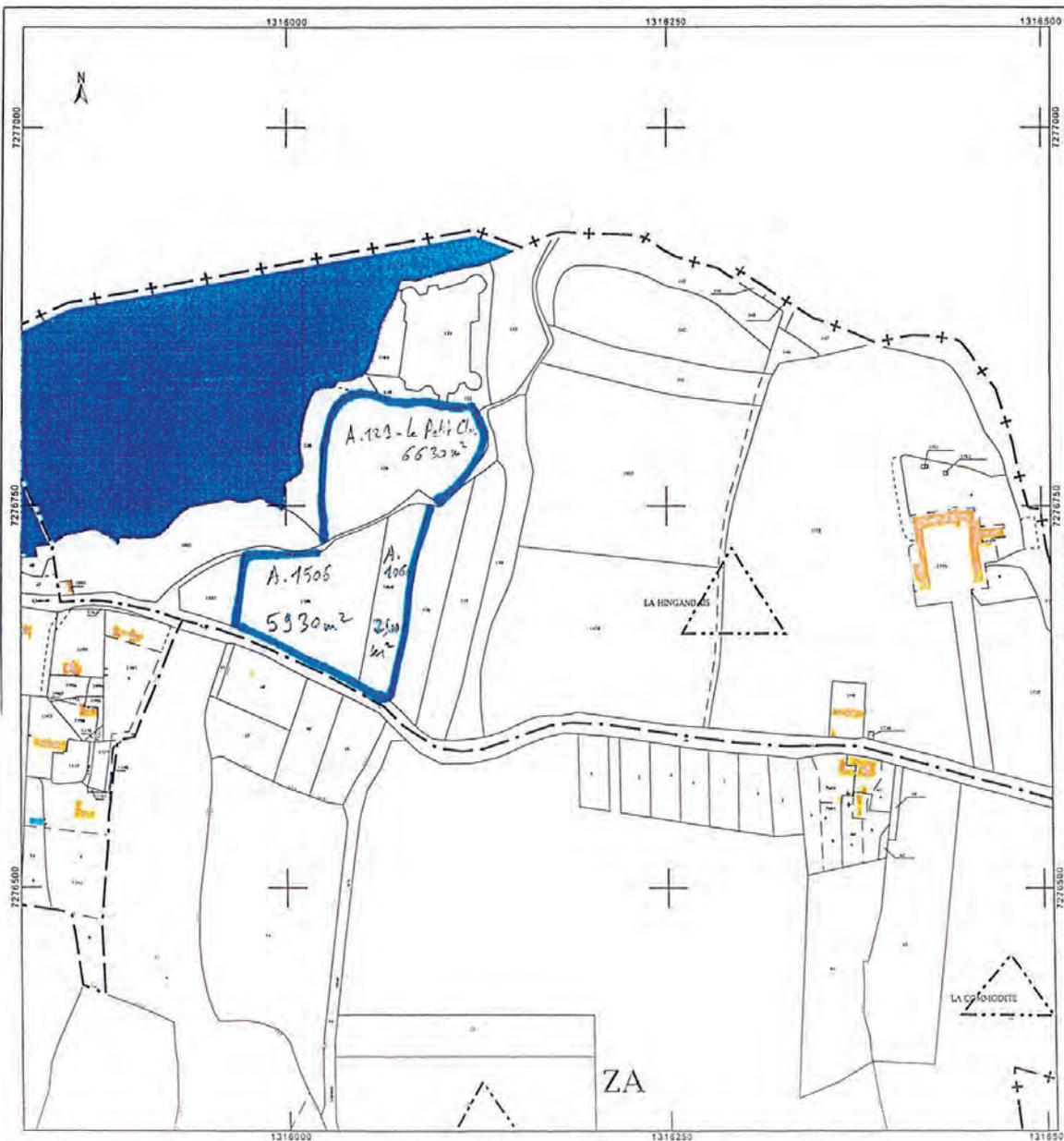
Destinataires :

Département des Côtes d'Armor, Mission Sites culturels départementaux
9 place du Général de Gaulle - CS 42371 - 22023 Saint-Brieuc Cedex 1
à l'attention de Mme Marie OLLIVIER
INRAP

Copie :

Commune de Créhen
Préfecture des Côtes d'Armor.

Département : CÔTES D'ARMOR	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des Impôts foncier suivant : Centre des Impôts Foncier 4, rue Salle Gourdière BP 62042 22102 22102 Dinan Cédex tél. 02 96 87 61 00 -fax 02 96 87 40 19 cdif.dinan@dgif.finances.gouv.fr
Commune : CREHEN		Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastra.gouv.fr
Section : A Feuille : 000 A 02		
Échelle d'origine : 1/2500 Échelle d'édition : 1/2500		
Date d'édition : 03/01/2018 (fuseau horaire de Paris)		
Coordonnées en projection : RGF93CC48 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics		



Projet scientifique d'intervention

Diagnostic archéologique D121773
CREHEN (22) LE GUILDO, LE PETIT CLOS

Projet scientifique d'intervention

1.- Identification administrative de l'opération

Région	Bretagne	Département	Côtes-d'Armor		
Commune	Créhen				
Lieu-dit	LE GUILDO, LE PETIT CLOS				
Cadastré	Créhen : A 129, 1506, 1060				

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	2018-003	15-01-2018	66630 m ²	-	29/03/18
Modification	2018-060	26-02-2018	15460 m ²		

Contexte actuel	Rural	Contexte particulier	
Nature archéologique	Non stratifié		

2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n°2018-060, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- **Responsable d'opération pressenti :**

Laurent BEUCHET

3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

4.- Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic consistera dans la réalisation de tranchées de sondage d'environ 20m de long disposées en quinconce et régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 7% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

5.- Volume des moyens prévus

- **Tranche Ferme**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	4 jours	2 jours
Technicien	3 jours	

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Une pelle à chenilles	2 jours	1 jour
Transfert	1	

- **Tranche Provisionnelle**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	5 jours	7 jours
Technicien	5 jours	2 jours
Dessinateur		5 jours
Spécialiste (Céramique)		5 jours
Topographe	2 jours	1 jour

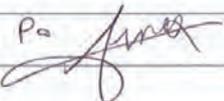
Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Une pelle à chenilles	2 jours	1 jour
Transfert		

6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel

Terrain	Etude	Calendrier prévu pour la phase terrain
8 jours	9 jours	Mai 2018

7.- Observations complémentaires

Le Directeur-adjoint Scientifique et Technique

Nom du DAST
Michel-Alain Baillieu 

Arrêté de désignation



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

COURRIER REÇU LE
0281
18 AVR. 2018
INRAP GO

Direction régionale
des affaires culturelles

Arrêté n° 2018-120 du 13 avril 2018

Service régional de l'archéologie

Arrêté n° 2018-120 portant désignation du responsable scientifique de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2018-060

Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles L 522-1 et R 522-1 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016 S.G.A.R./DRAC/DSG en date du 17 octobre 2016 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016 S.G.A.R./DRAC/DSG du 2 novembre 2016 portant subdélégation de signature ;

VU l'arrêté n° 2018-003 du 5 janvier 2018 portant prescription de diagnostic archéologique à CRÉHEN, Le Guildo – le Petit Clos (22) ;

VU l'arrêté n° 2018-060 du 19 février 2018 portant modification de l'arrêté n° 2018-003 du 5 janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé.

ARRÊTE

Article 1^{er} : M. Laurent BEUCHET (Institut national de recherches archéologiques préventives) est désigné responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté n° 2018-060.

Article 2 : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. Laurent BEUCHET.

Fait à Rennes, le 13 avril 2018

Pour le Préfet de la région Bretagne,
et par subdélégation,
le Conservateur régional de l'archéologie

Yves MENEZ

Destinataire :
M. Laurent BEUCHET

Copie :
Inrap
Commune de Créhen

II. Résultats

1. Introduction

1.1 Présentation du site, situation (fig. 1)

Le château du Guildo est situé sur la commune de Créhen (Côtes-d'Armor), aux confins de communes de Saint-Jacut-de-la-Mer et de Trégou (figure 1). Il se présente sous la forme d'un château-cour d'une superficie de 3 200 m² environ surplombant de 20 m l'Arguenon au fond de l'estuaire duquel il est installé. Il occupe un éperon rocheux constitué de micaschistes et traversé par un banc de dolérite, bordé au nord et à l'ouest par l'Arguenon et à l'est par un thalweg assez escarpé (fig. 2).

Inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1951, le château est propriété du Conseil Général des Côtes-d'Armor depuis 1981. Jusqu'en 1993, le château a fait l'objet d'une suite d'opérations de dégagements et de restaurations, plus ou moins contrôlées par les services du Ministère de la Culture¹. Devant l'intérêt et la complexité du site, et dans le but de présenter le monument au public, le Conseil Général, en accord avec le service régional de l'archéologie, a commandé une étude du château en 1994. Cette étude a été réalisée sous la direction de Laurent Beuchet et sa gestion confiée à l'Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales. A l'issue de cette première étude, la décision a été prise de mettre en œuvre un programme d'étude exhaustive du monument. Depuis 1995, six programmes triennaux se sont succédés (1995-1997 ; 1998-2000 ; 2001-2003 ; 2004-2006 ; 2008-2010 et 2011-2013), complétés par un programme annuel en 2007. La publication de synthèse des résultats de ce programme est en cours de préparation (remise du manuscrit prévue en 2019)

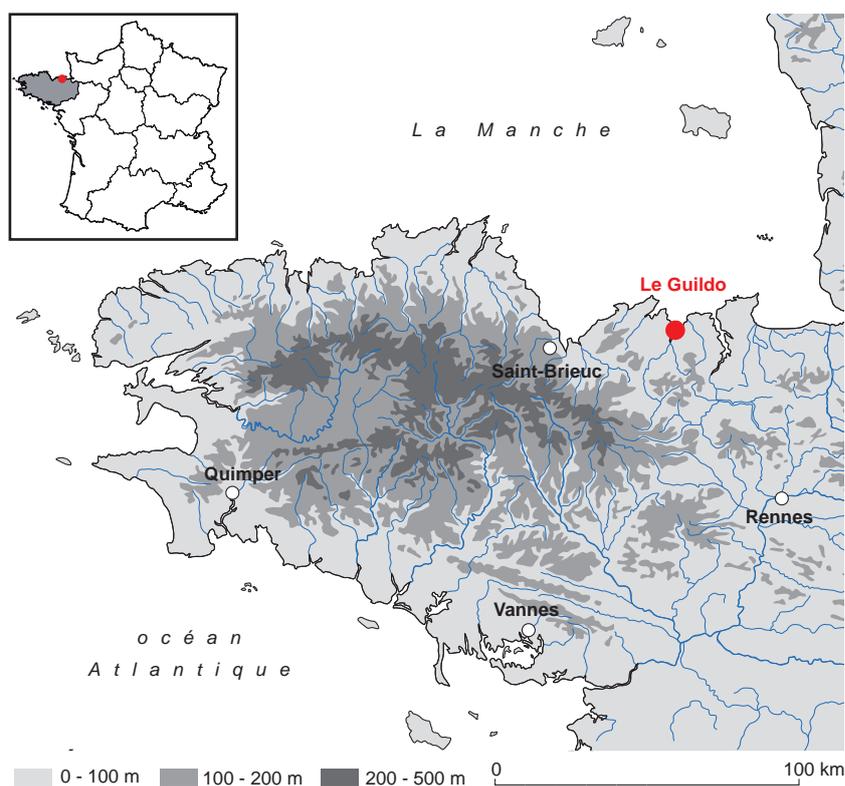


Fig. 1 Localisation du diagnostic. © Stéphane Jean

¹ Beuchet 1994



Fig. 2 Carte topographique de l'éperon.

© IGN, Stéphane Jean

1.2 État des connaissances en 2013

À l'issue du programme de fouille, huit phases principales d'aménagement peuvent être discernées :

Lors de terrassements sur le plateau devant l'entrée, P. Ladouce a mis au jour une série de fossés et de creusements livrant quelques fragments de céramique datables de l'âge du Fer. Ces vestiges, nettoyés et relevés dans le cadre de l'évaluation du site en 1994, ont été recouverts de terre lors de la première campagne de fouille. Mal caractérisée et datée, cette occupation n'est pas intégrée dans le phasage du château.

1.2.1 Phase 1

Pour les périodes les plus anciennes, la présence d'une occupation dès le XIII^e siècle au moins est maintenant attestée. Un premier château occupe la pointe de l'éperon, sur une emprise sans doute un peu plus large que le château actuel. Son accès est défendu par un puissant fossé, repris par le fossé postérieur. Un rempart de terre et de pierre ceinture l'éperon. L'espace intérieur est divisé en deux cours par un fossé bordé d'un talus. Au nord, un vaste bâtiment mixte occupe le centre de la cour. Son rez de chaussée est divisé en deux espaces destinés aux activités domestiques d'une part et à la stabulation de chevaux d'autre part. Au sud, des fondations de bâtiments sur poteaux plantés attestent de la présence de construction dont aucun plan ne peut être restitué.

1.2.2 Phase 2

La phase suivante voit l'installation du premier château de pierre, dont subsistent partiellement les vestiges d'un logis adossé à la courtine nord. Un bâtiment forme un retour en équerre vers le sud, adossé à la courtine ouest dont les bases appartiennent également à cette période. Un corps de bâtiment, totalement épiercé, s'adosse à la courtine orientale également disparue. Un grand édifice orienté est/ouest ferme la cour au sud et l'isole du système d'entrée. Trois étapes d'aménagement peuvent être distinguées, toutes antérieures au dernier tiers du XIII^e siècle. La qualité de la construction, la richesse des décors architecturaux (peintures, vitraux...) mis au jour et le plan général du château, inspiré des réalisations royales françaises, laissent entrevoir un commanditaire de haut rang, probablement dans l'orbite des premiers ducs capétiens.

1.2.3 Phase 3

La troisième phase fait suite à la destruction du château vers le milieu du XIV^e siècle, probablement lors des Guerres de Succession de Bretagne (1341-1364). Après une phase d'abandon, le château est reconstruit dans le dernier quart du XIV^e siècle probablement. Le front nord voit la construction d'un nouveau logis, réutilisant partiellement les vestiges des constructions précédentes. Ce logis se compose d'une grande salle basse, et d'un ensemble d'appartements sur trois niveaux installés à l'est. Une galerie court sur l'ensemble de la façade au premier étage du bâtiment. Elle participe à la monumentalisation de celle-ci et à l'ostentation de ses occupants. L'ensemble est construit sur un niveau de caves. Une cuisine complète bientôt le logis à l'ouest. Un nouveau corps de bâtiment est installé contre la courtine occidentale. La simplicité de son architecture et de ses aménagements permet de l'identifier comme abritant les communs. L'inachèvement de la fouille explique le manque de données sur les premières installations, notamment dans la partie sud du bâtiment. L'étude de l'élévation intérieure de la courtine permet cependant de les relier aux premières phases de la reconstruction du château (seconde moitié du XIV^e siècle).

1.2.4 Phase 4

Le bâtiment résidentiel fait l'objet de transformations importantes lors de la quatrième phase, sans toutefois que les fonctions des différentes pièces soient modifiées, ni la structure même du bâtiment. Les agrandissements du logis entraînent une modification au moins partielle des communs. Cette réfection totale peut être située vers le milieu du XV^e siècle.

Les communs sont également restructurés lors de ces travaux. Une grande partie des bâtiments est dédiée au cheval ou à son entretien. Une construction en retour au sud des communs est interprétée comme une écurie. Elle semble n'avoir pu abriter que quelques chevaux, probablement les bêtes les plus remarquables et de plus de valeur. Cette construction est contemporaine et concomitante de la mise en place d'un véritable appartement résidentiel qui, bien que situé dans un espace non noble, bénéficie d'un aménagement soigné (cheminée, sol de carrelage). Enfin, ces constructions sont liées à la transformation de la forge et à l'établissement d'une maréchalerie. C'est donc tout l'angle sud-ouest du château qui est alors voué au cheval. Une telle importance doit être mise en relation avec le statut du site à partir du milieu du XV^e siècle et le rang très élevé de Françoise de Dinan, Dame du Guildo, épouse en première noce de Gilles de Bretagne, frère du duc, puis en secondes noces du Comte Guy XIV de Laval. Cet ensemble remarquable constitue un exemple unique pour cette période, dans l'état actuel des connaissances.

1.2.5 Phase 5

La remise en défense du château lors de la « guerre folle » entre la Bretagne et la France à la fin du XVe siècle, évoquée par une source documentaire, est également mise en évidence par l'archéologie. Les communs voient leur toiture démontée et remplacée par une galerie de bois dont les poteaux transpercent les sols. Une poterne et poste de garde contrôlant les entrées sont également aménagés. De même les caves sous le logis nord sont réaménagées pour recevoir des chevaux supplémentaires, ainsi que leur fourrage. Ces données apportent un éclairage sur l'emploi du bois dans les architectures défensives et de siège, généralement très peu documenté.

1.2.6 Phase 6

La destruction du château durant les guerres franco-bretonnes de la fin du XVe siècle, déjà attestée par les textes et les nombreuses traces de reconstruction, est confirmée par la fouille de niveaux archéologiques indubitablement liés à une destruction violente par fait d'arme. L'abondant mobilier monétaire dans les niveaux de destruction permet, avec l'analyse des sources documentaires, de situer la prise du château au cours de la campagne de Louis de La Trémoille sur la côte nord de la Bretagne en 1489. Le châtelet est rasé au niveau du sol de la cour, entraînant la destruction de la forge. La tour polygonale est incendiée, de même que le logis. Les communs, déjà en partie détruits pour la remise en défense sont ruinés, ainsi que l'écurie.

La salle n'est pas reconstruite et l'ensemble des fonctions résidentielle sont transférées dans le grand logis oriental, remanié. Il semble en être de même pour les communs. Une remise en défense du château au cours du XVIe siècle n'apporte à celui-ci que des modifications mineures (mise en place de remparts dans les salles basses). On note également l'aménagement d'un véritable bastion d'artillerie à la fin du XVIe siècle, près de l'angle sud-ouest. Le grand cellier du logis oriental est également transformé en écurie durant cette période. Cette transformation peut être mise en relation avec les éléments déjà relevés dans les autres secteurs d'étude, attribuables aux guerres de la Ligue. Ils témoignent de l'adaptation des anciennes places fortes aux nouvelles techniques de combat, par la construction de ce bastion chargé de défendre l'entrée du château et de commander le passage sur l'Arguenon. Cette position stratégique et puissamment défendue explique mieux les nombreux combats relatés pour le contrôle du Guildo entre 1590 et 1598 et la violence de ceux-ci.

1.2.7 Phase 7

Assiégé plusieurs fois pendant les Guerres de la Ligue, le château subit des aménagements de fortune, réalisés hâtivement pendant ou entre les phases de siège.

1.2.8 Phase 8

Le château sort du conflit dans un état de ruine avancé. Des travaux sont rapidement entrepris au XVIIe siècle, mais le site est progressivement abandonné et tombe à nouveau lentement en ruine. Sa cour est affermée et mise en culture dès 1770. La mise au jour d'une probable porcherie dans la cour, bien qu'anecdotique, illustre bien le lent déclin et l'abandon progressif du site aux XVIIe et XVIIIe siècles.

1.3 Contexte du diagnostic

Le château fait l'objet depuis 2017 de travaux de stabilisation et de valorisation. Dans ce contexte, des aménagements des abords seront nécessaires notamment pour l'accueil des publics en situation de handicap ou à mobilité réduite. Bien qu'aucun projet d'aménagement n'a encore été défini, le conseil départemental a souhaité anticiper la réalisation d'un diagnostic archéologique sur l'ensemble de ses propriétés susceptibles d'être impactées.

Le diagnostic a été réalisé au mois de mai et juin 2018, sur une durée de deux semaines (9 jours effectifs de terrain), sous forme de tranchées continues larges de 3 m, ouvertes à la pelle mécanique, réparties de façon homogène sur l'ensemble de l'emprise (fig. 3). Plusieurs contraintes techniques ont été prises en compte pour l'implantation des tranchées : La forte déclivité de la parcelle 129 à l'est et à l'ouest, la présence de boisements protégés de ce côté et l'emprise du fossé du château au nord ont fortement réduit l'emprise de diagnostic disponible dans cette parcelle. Par ailleurs, une ligne électrique enterrée traverse l'emprise, depuis le point de livraison EDF jusqu'à l'entrée du château. Une zone d'une surface de 300 m² environ a fait l'objet d'un décapage en 1993. Une seconde zone dans la même parcelle accueille sur une surface de près de 750 m² une partie des déblais de fouille, entreposés sous forme d'une esplanade rattrapant la pente naturelle du terrain. Enfin, une zone de passage a été préservée dans la parcelle 1506.

Au total, 14 tranchées ont été ouvertes, souvent complétées par des décapages afin de mieux reconnaître et caractériser les vestiges ; l'implantation des zones de recherche et la collecte des informations a été organisée de façon à répondre aux objectifs du diagnostic, mais également apporter des éléments d'information susceptibles d'être intégrés le plus rapidement possible dans la réflexion développée dans la publication de synthèse. La surface totale des zones décapées représente 2300 m², sur une surface disponible de 10800 m² environ, soit un ratio de plus de 21%. L'épaisseur de recouvrement au-dessus du substrat est extrêmement variable, Il est généralement très peu épais dans les parcelles sud de l'emprise ou il varie entre moins de 0,10 m à 0,40 m du nord au sud des tranchées 3 et 4. Dans la parcelle 129, il avoisine 0,20 m au sud (extrémité des tranchées 9 et 10) pour dépasser 1,20 m à l'est (tranchée 14 et extrémité de la tranchée 10). De même, le recouvrement semble s'épaissir au nord. Il atteint 0,70 m à l'extrémité nord de la tranchée 9. Par soucis de continuité, l'enregistrement des données archéologiques a repris le système en US hérité du système *archéodata* utilisé lors de la fouille du château. L'emprise a été divisée en deux zones, également en cohérence avec les opérations antérieures : la zone 8 correspond à la parcelle 129 ; la zone 9 aux parcelles 1060 et 1506.



Fig. 3 Plan d'implantation des sondages et des contraintes techniques. © Laurent Beuchet, Stéphane Jean

2. Résultats

À l'exception des tranchées 6, 9 et 13, toutes les tranchées ont livré des traces d'occupation.

2.1 Tranchées 1 et 2

La tranchée 1 est longue de 37,50 m. Elle n'a mis au jour que deux larges creusements, au nord (fig. 4 A). Le creusement 9010 occupe l'extrémité de la tranchée. Seul son bord sud, très évasé, a pu être mis au jour. On ignore sa profondeur et son extension vers le nord, mais ce creusement peut être mis en relation avec d'autres, mis au jour dans les tranchées T3, T4 et T5. Son comblement se compose de limon sableux, brun, mêlé de blocs de granite épars (US 9027) plus clair et plus homogène en surface (US 9026). Il n'a livré aucun mobilier. Plus au sud, le creusement 9011 est également présent dans la tranchée 2. Il a fait l'objet d'un sondage mécanique rapide (fig. 4 B). Il présente un plan et un profil irréguliers, et n'entame le substrat que sur un mètre de profondeur environ. Son comblement est composé de blocs et de pierraille à la base, recouverts de limon sableux. Aucun mobilier n'a été observé.

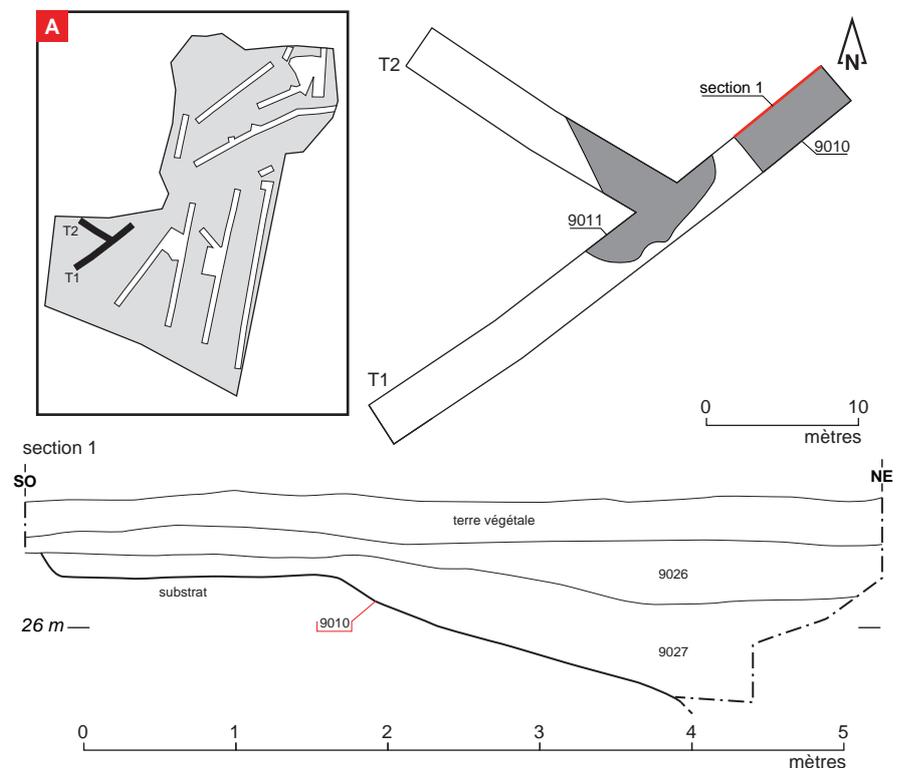


Fig. 4A Tranchées 1et 2 : plan de localisation des vestiges, coupe stratigraphique du fossé 9010.

© Agnès Cheroux, Stéphane Jean



Fig. 4B Vue de la coupe vue du sondage dans la structure US 9011, tranchées 1 et 2, depuis le sud. © Agnès Cheroux

2. 2 Tranchées 3 et 4

Les tranchées 3 et 4 sont longues respectivement de 50 m et 77 m environ (fig. 5). Elles sont réunies par une zone décapée longue de 13,5 m et large de 7,50 m environ. Ces deux tranchées ont mis au jour dans leur parti sud des vestiges de fossés peu larges, comblés de limon sableux très homogène, et de possibles fosses ou reliquats de creusements qui n'ont pas été sondés. Certains éléments se correspondent d'une tranchée à l'autre (US 9001 et 9004 notamment, marquant un ancien parcellaire.

Au nord, les tranchées et leur extension ont mis au jour un large creusement, au plan très irrégulier. Un sondage mécanique, réalisé sous surveillance archéologique a mis au jour son profil, également irrégulier. Les parois et le fond sont taillés dans le substrat rocheux et montrent un creusement par extraction de blocs selon les lignes de fracturation naturelle. Sa largeur à l'ouverture varie de plus de 9 m à l'est à moins de 5 m à l'ouest. Sa profondeur maximale avoisine 1,50 m. Son comblement est composé à la base d'une couche d'éclats de granite local, mêlé de limon sableux (US 9023). Elle est surmontée à l'est d'une épaisse couche de limon sableux très chargé en charbons de bois, livrant un mobilier métallique assez abondant (pièces d'assemblage et de quincaillerie) ainsi que deux balles de mousquet en plomb. Ce niveau est surmonté d'un remblai de limon sableux mêlé de terre végétale et de quelques cailloux épars montrant une dynamique de mise en place depuis le sud (US 9025) (fig. 6). Enfin, signalons que l'extrémité nord de la tranchée T4 a mis au jour une éminence rocheuse naturelle, culminant à 28,20 m d'altitude, recouverte par une faible épaisseur de terre végétale.

Fig. 5 Tranchées 3 et 4 : plan de localisation des structures et coupe stratigraphique du fossé 9000. © Agnès Cheroux, Stéphane Jean

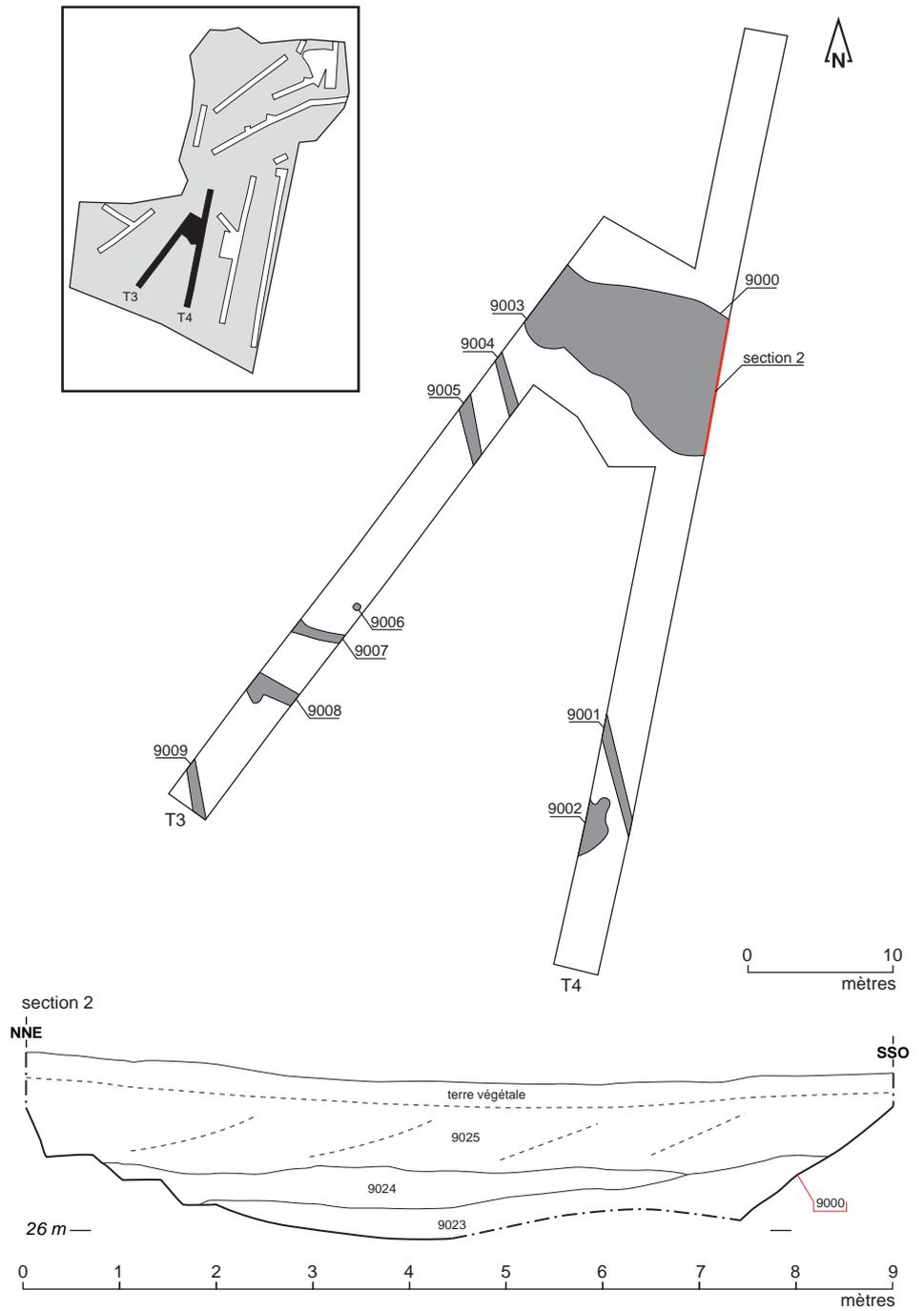


Fig. 6 Vue de la coupe du fossé 9000.
© Agnès Cheroux



2.3 Tranchées 5 et 6

La tranchée T5 est longue de 83 m environ (fig. 7). Elle n'a mis au jour dans sa moitié sud qu'un tronçon de fossé de parcellaire, non sondé. Un alignement de quatre fosses est visible au nord, sur un axe grossièrement orienté nord-sud (figure plan). Trois d'entre elles ont été sondées, faisant apparaître leur très faible profondeur conservée dans le substrat (section et photos des coupes, fig. 7). Leur comblement de limon sableux ne livre aucun mobilier. Leur diamètre varie de 1 m environ (US 9015 et 9016), à quelques décimètres (US 9017) en fonction de leur état d'arasement. Signalons qu'une cinquième fosse, située entre les creusement 9016 et 9017 a été observée lors du creusement de la tranchée, avant de disparaître à la poursuite du terrassement. Plus au sud, un élargissement de la tranchée vers l'ouest a mis au jour un vaste creusement (US 9012), identifié comme la poursuite du creusement 9000. Il n'a fait l'objet que d'un sondage mécanique partiel (non relevé). Au nord de cette structure, la tranchée 6 ne livre aucun vestiges

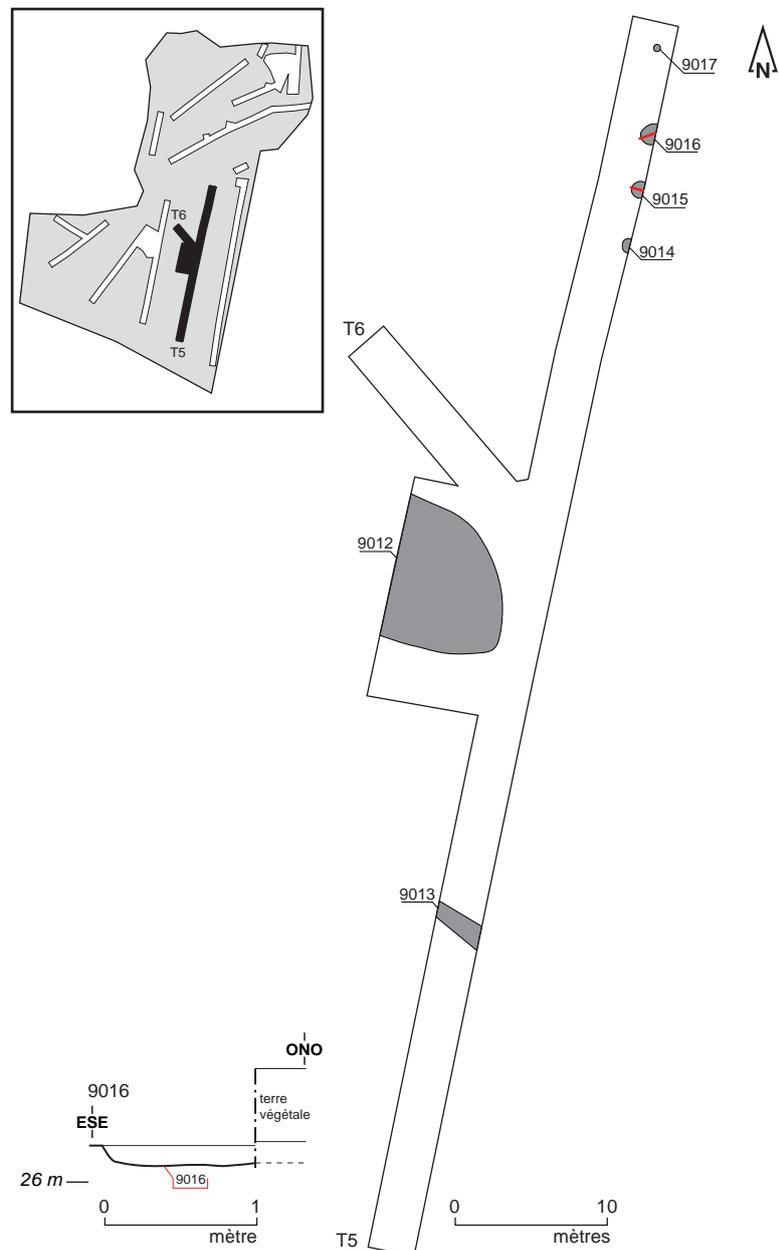
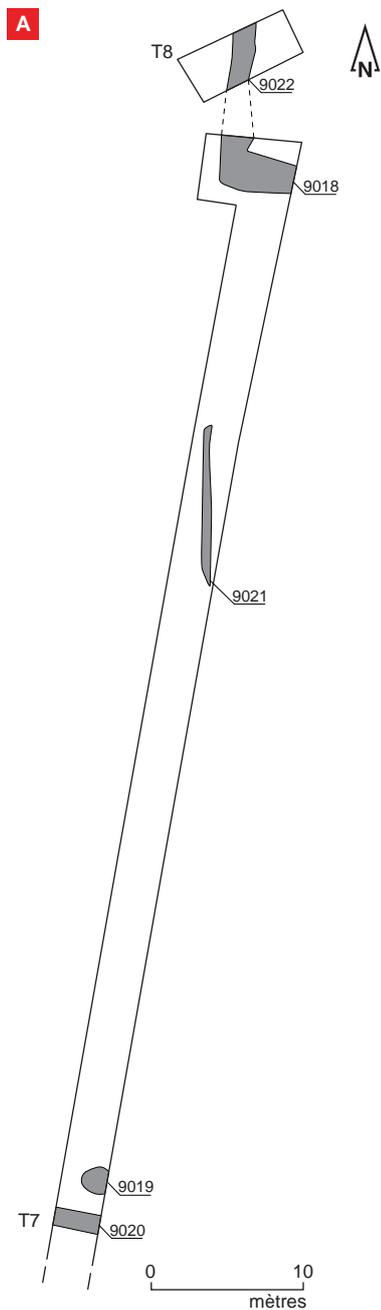


Fig. 7 Tranchée 5 et 6 : plan de localisation des structures, coupe de la fosse 9016.



Fig. 7 suite Vues des fosse 9015 (A), 9016 (B) et 9017 (C). © Alexandre Mahé

2.4 Tranchées 7 et 8



La tranchée T7 est longue de plus de 100 m. Elle ne livre que quelques tronçons de fossés de parcellaire très arasés et une possible fosse qui n'ont pas fait l'objet de fouille manuelle. Toutefois, l'extrémité nord livre un fossé dont le comblement supérieur composé de limon sableux brun apparaît riche en blocs de granite (US 9018, fig. 8). Un élargissement de la tranchée vers l'ouest livre un retour de ce fossé vers le nord, dont la poursuite se vérifie dans la tranchée T8 (US 9022). Le nettoyage de surface du comblement de ces fossés livre plusieurs fragments de céramique dont a pâte est caractéristique des productions protohistoriques. Ils conservent des marques de modelage ou de façonnage au colombin. Un fragment de bord montre une lèvre épaisse, éversée, pouvant correspondre à un vase du type 63 (typologie des céramiques gauloises en Bretagne, Cherel et alii 2018, p. 286-287). Ce type de vase est présent sur toute la période laténienne (VIe-Ier siècle av J.-C.).

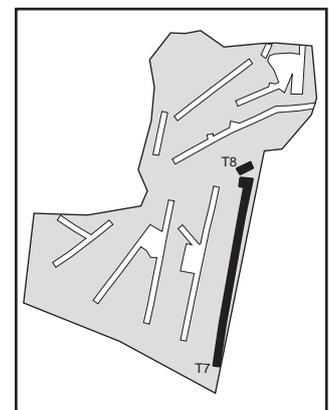


Fig. 8 Tranchées 7 et 8 : plan de localisation des vestiges (A) et vue des fossés 9018 et 9022 (B). © Stéphane Jean, Alexandre Mahé



2.5 Tranchée 10

La tranchée 10 est longue de 82 m environ. Elle a mis au jour plusieurs vestiges concentrés essentiellement à l'est (fig. 9). Un fossé a été mis au jour à l'extrémité de la tranchée. Il présente un profil en V à fond plat, creusé dans le substrat à une profondeur de plus de 1 m (US 8007). Son comblement montre une stratigraphie, composée à la base d'un limon gris, homogène et meuble (US 8048) surmonté d'un niveau plus organique, dans lequel les fragments de coquillages et de céramique attestent une origine détritique (US 8049). Le mobilier céramique est abondant et assez peu fragmenté. Il provient des ateliers de Lamballe et est datable du XVe siècle au plus tard. Un nouveau remblai de limon sableux gris recouvre le précédent (US 8050). Il est lui-même surmonté d'un niveau de sable et de pierraille (US 8051), marquant une probable phase de construction à proximité. Enfin, l'ensemble est recouvert d'un remblai de terre organique, mêlée de gravats dont des éléments de plastique, très récente (US 8055). Quelques mètres plus à l'ouest, un second creusement apparaît, beaucoup plus large et au profil très évasé et profond de 1 m environ (US 8046). Son comblement se compose à la base d'un limon sableux incluant de nombreux blocs de granite (US 8052), surmonté d'un remblai de limon sableux, brun et homogène (US 8053). L'ensemble est recouvert par un épais niveau de limon sableux incluant des nodules d'argile jaune et de dolérite décomposée (US 8054). Ce dernier remblai est recouvert à l'est par le niveau 8055 et recoupé à l'ouest par un creusement correspondant aux terrassements de P. Ladouce en 1993, rebouchés avec les déblais de fouille en 1995 (US 8047-8008). Plus à l'est, le creusement 8009 correspond à un fossé mis au jour en 1993 et étidié en 1994. Il n'a pas fait l'objet de nouvelles investigations. Le fossé 8010 qui le borde a été sondé rapidement. Il n'est conservé que sur quelques centimètres de profondeur.

Une fosse a été sondée à quelques mètres à l'est (US 8011). Longue de 2,84 m et large de 1,76 m, elle semble être le résultat d'au moins deux creusements successifs et sa profondeur atteint 0,75 m environ (fig. 10). Son comblement unique se compose d'un mélange de loess et de limon cendreau, mêlé de quelques nodules rubéfiés. Il livre un fragment de fond de vase, dont la pâte est attribuable aux productions de Lamballe à la fin du Moyen âge ou à l'époque moderne. Un peu plus à l'ouest, deux tronçons de fossés n'ont pas fait l'objet de sondages (US 8012 et 8013).

Plus à l'est, un fossé a été observé, malgré les perturbations liées à la présence d'un arbre proche (US 8023, fig. 9, section 4). Ce creusement au profil en cuvette, n'entame le substrat que sur une faible profondeur. Il est comblé de limon sableux, mêlé de quelques blocs de granite altéré (US 8065). Son bord occidental est creusé en limite d'un filon de dolérite observé sur tout l'éperon portant le château. Les phénomènes d'altération du socle en limite du filon perturbent fortement la lecture du terrain. Il est possible que le fossé recoupe des niveaux géologiques altérés pouvant contenir des blocs de granite erratiques (US 8066 à 8068). L'ensemble est recouvert par un niveau riche en blocs de granite, dans une matrice de limon sableux brun, perturbé par de nombreuses racines. Signalons la présence d'une monnaie réalisée en alliage cuivreux, trouvée en surface du comblement du fossé 8023, lors du décapage archéologique. Elle n'est pas identifiable mais sa découpe parfaitement circulaire permet de l'attribuer à l'époque moderne (diam. 22 mm, poids 2,23 g). Plus à l'est, le fossé 8014 a fait l'objet d'un sondage mécanique. Sa profondeur avoisine 0,15 m, son comblement de limon brun livre plusieurs fragments de carreaux de pavage en terre cuite, dont un recouvert de glaçure vert sombre. L'ensemble est datable de la fin du Moyen Âge au plus tôt. Enfin, une fosse circulaire a été mise au jour à l'extrémité occidentale de la tranchée (US 8015) Son diamètre avoisine 2,30 m. elle est comblée en surface de limon très sableux. Elle n'a pas fait l'objet d'investigation.

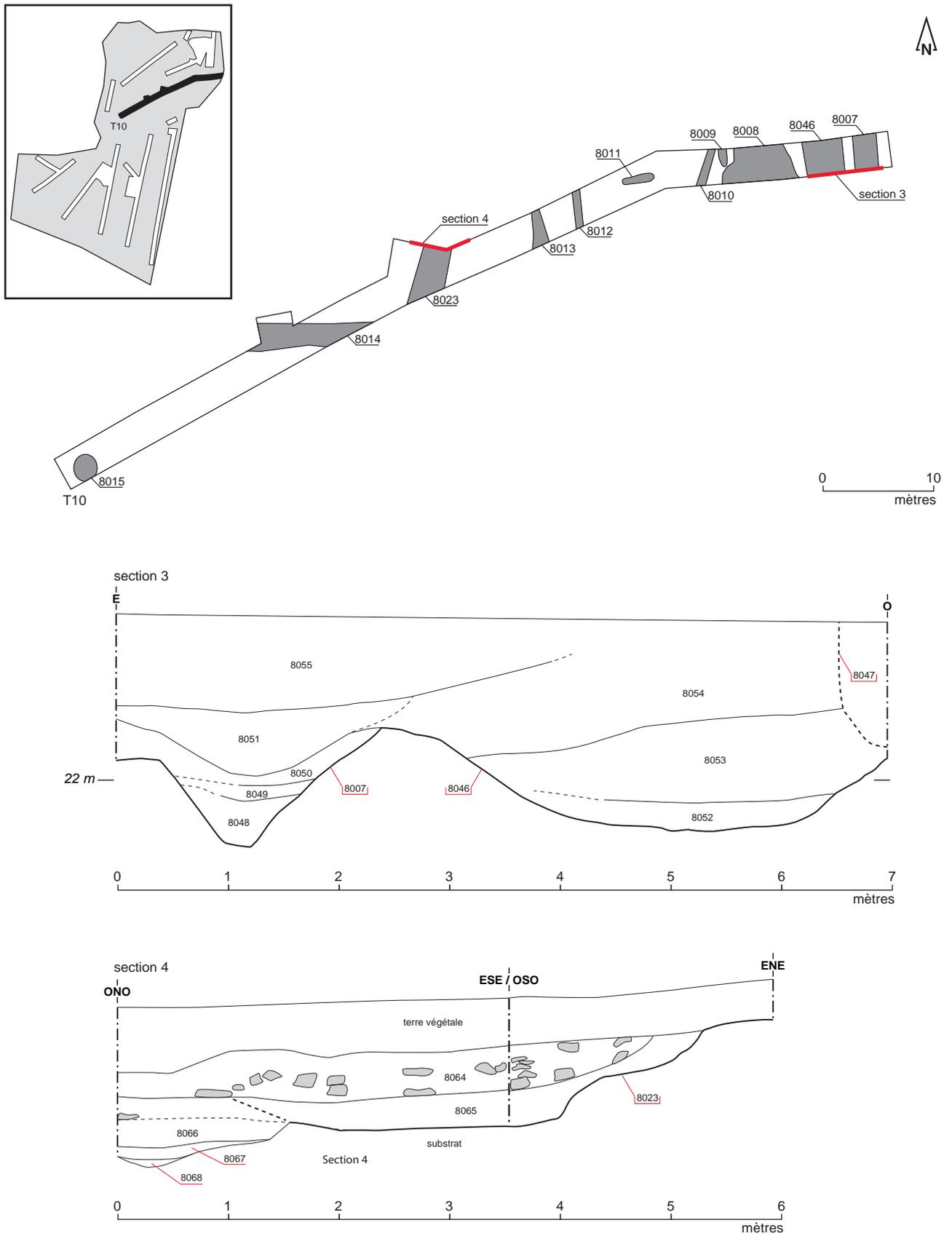


Fig. 9 Tranchée 10 : plan de localisation des vestiges et sections. © Agnès Cheroux, Stéphane Jean



Fig. 10 Vue de la fosse 8011. © Alexandre Mahé

2.6 Tranchée 12

La tranchée 12, longue de 50 m environ, livre plusieurs tronçons de fossés, dont deux seulement ont fait l'objet de sondage (US 8022 et 8018 - fig. 11). Ils apparaissent extrêmement arasés et ne sont conservés que sur quelques centimètres dans le substrat (Fig. 11, photo). Le seul mobilier observé consiste en un fragment de carreau issu du comblement du fossé 8016 lors du terrassement de la tranchée, ainsi que quelques fragments de céramique protohistorique trouvés à proximité des fossés 8016 et 8017.

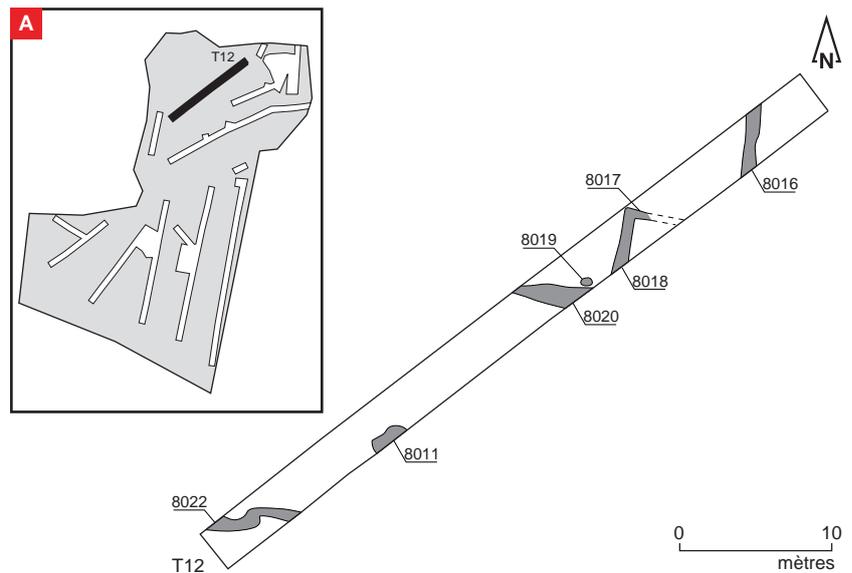


Fig. 11 Tranchée 12 : plan des vestiges (A) et vue générale de la tranchée 12 depuis le sud-ouest (B).

On note au premier plan l'arasement des structures fossoyées.

© Laurent Beuchet, Stéphane Jean

2.7 Tranchées 11 et 14

Les tranchées 11 et 14 sont longues chacune de 25 m environ. La tranchée 14 a été doublée sur presque la totalité de sa longueur, puis un large décapage a été réalisé en complément, sur une surface de 150 m² environ. L'ensemble d'une surface de 350 m² environ livre l'essentiel des vestiges mis au jour.

À l'est, la tranchée 14 montre le recouvrement le plus important au-dessus du substrat granitique (fig. 12, section 8 et 9 et fig. 13). Il se compose d'une série de remblais montrant deux phases principales de mise en place. La base est constituée de limons sableux bruns assez homogènes (US 8044), Seule une poche plus hétérogène, incluant des fragments d'ardoise et

quelques fragments de granite, peut correspondre au comblement d'un fossé plus récent (comblement 8045 du fossé 8003. Un niveau de limon mêlé d'argile jaune marque une rupture nette dans la stratigraphie (US 8042) Ce niveau peu épais montre une pente régulière vers le nord. Il s'interrompt au sud pour laisser place à un niveau détritique et hétérogène, livrant de nombreux restes organiques (os, coquillages), ainsi que de nombreux fragments de céramique datables du XVe siècle au plus tard (US 8043). Ces niveaux sont recouverts de nouveaux remblais plus homogènes, composé de limon sableux brun (US 8039 et 8041) montrant parfois de fortes concentrations de cailloux de granite (US 8040).

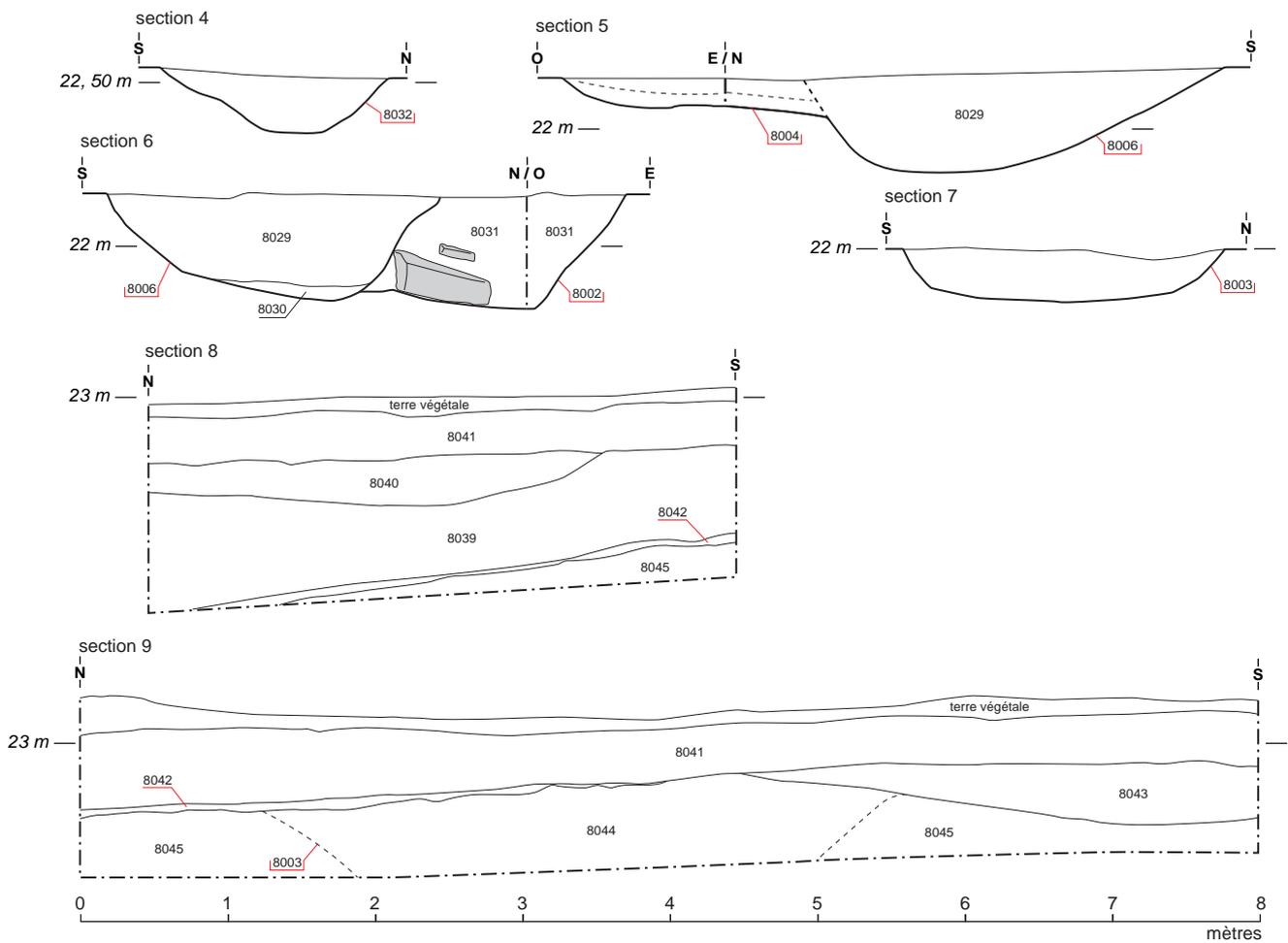
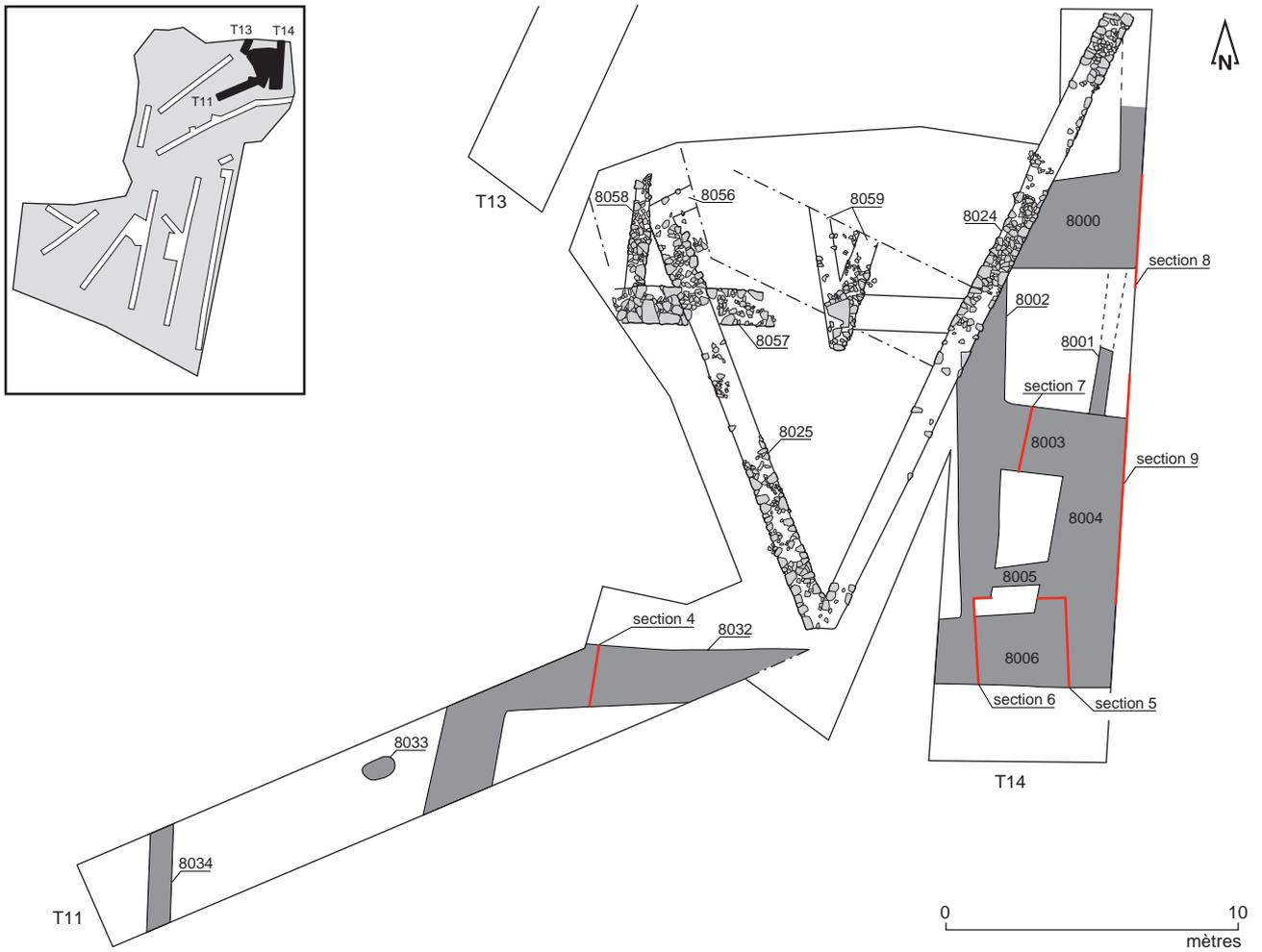
Ces remblais recouvrent un ensemble fossoyé. Ces structures ont pour l'essentiel fait l'objet de sondages manuels ou mécaniques, permettant d'en restituer une chronologie relative. A l'ouest, dans la tranchée 11, le fossé 8032 présente un profil en cuvette, profond de 0,40 m environ. Son comblement de limon sableux mêlé de fragments de granite et de dolérite altérés ne livre qu'un fragment de terre cuite architecturale qui n'apporte aucun élément de chronologie. Il forme à l'ouest un retour en équerre vers le sud. Les autres structures de cette tranchée n'ont pas été explorées.

À l'est, le fossé 8006 est situé au sud de la tranchée 14 et semble poursuivre le fossé 8032. Il présente le même profil en cuvette et son comblement est similaire (US 8029). Il recoupe deux fossés parallèles. À l'ouest, le fossé 8002 présente un profil en V. Son comblement de limon sableux beige livre quelques nodules de terre cuite et deux fragments de céramique dont les pâtes grossières se rapportent à la protohistoire. À l'est, le fossé 8004 est beaucoup moins marqué. Son profil reste incomplet, seul le bord occidental du fossé ayant été observé. Son profil est très évasé et il n'entame que peu le substrat. Son comblement de limon gris ne livre aucun mobilier. Ce fossé, très peu marqué, n'est pas visible au sud de la tranchée. Il peut se poursuivre au nord, sous la forme d'un creusement beaucoup plus étroit, qui n'a pas fait l'objet de sondage (US 8001). Plus au nord, le fossé 8000 n'a été abordé que de façon superficielle. Son comblement de limon sableux n'a été fouillé que sur 1 m d'épaisseur environ. Il ne livre aucun mobilier. Le creusement aux parois en V bien marquées, est visible en coupe à l'est, où il avait été partiellement dégagé par P. Ladouce vers 1990. Sa profondeur dépasse 2 m.



Fig. 13 Tranchée 14, vue de la coupe est, sections 8 et 9. © Agnès Cheroux ▲

Fig. 12 Tranchées 11 et 14, plan de localisation des vestiges fossoyés et coupes stratigraphiques. © Agnès Cheroux, Stéphane Jean ▶



Le décapage d'une vaste aire à l'ouest de la tranchée 14 a mis au jour, immédiatement sous la terre végétale, un ensemble de maçonneries appartenant à deux aménagements successifs (fig. 14). Le plus récent est constitué d'une construction en V pointant vers le sud, aussi large que long (20 m environ). La maçonnerie 8024, à l'est, a été dégagée sur une longueur de 23,50 m environ. Elle se poursuit au nord hors de l'emprise de la tranchée. Elle est large de 1 m environ et est construite de moellons et de cailloux de granite liés au mortier de lœss. Elle a été largement épierrée, les gravats non récupérés étant rejetés dans la tranchée d'épierrement. Ses fondations ont été mises au jour sur une large moitié nord, montrant un ancrage à forte profondeur, dans une tranchée qui recoupe le remblai 8039 décrit ci-dessus (US 8038, section 11 fig. 14). Ces fondations sont encore renforcées de blocs imposants à l'endroit où elles recoupent d'anciens fossés comblés de matériaux plus meubles que l'encaissant (au droit du fossé 8002 notamment). À l'ouest, la maçonnerie 8025, totalement dégagée, est plus courte (15,75 m environ). Sa mise en œuvre est comparable à la maçonnerie 8024, sinon une fondation beaucoup moins ancrée profondément puisque au sud elle n'est formée que par une unique assise de blocs posés sur un remblai hétérogène de gravats mêlant petits éclats de granite, ardoises, et nodules de mortier US 8026. Ce remblai repose sur un niveau de limon sableux, assez comparable à ceux observés plus à l'est, recouvrant le comblement du fossé 8032 (US 8027, section 10 fig. 14).

Au nord, la construction marque un retour en équerre vers l'est, dégagé sur moins de 2 m (US 8056). Ces trois maçonneries sont parfaitement liées les unes aux autres. Une seconde maçonnerie, très partiellement dégagée, (US 8059). Sa mise en œuvre est comparable à celle de la première construction. Elle forme un second V, inscrit dans le premier, mais légèrement désaxé vers l'est. Ainsi, sa distance avec la maçonnerie 8025 est de 3,60 m pour 3,20 m avec la maçonnerie 8024.

Un empierrement de granite est conservé entre les maçonneries 8025, 8056 et 8059 (US 8060). Sa surface, dégradée, montre toutefois des traces d'usure et de polissage des cailloux le constituant, laissant entrevoir un probable sol extérieur. Il est recouvert par un niveau hétérogène et organique, à la surface » plane et organique, dégagées sur plusieurs m² (US 8061). Il livre un mobilier céramique fragmenté, dont une oreille de bol datable du début de l'époque Moderne. Le nettoyage de sa surface a également livré quelques éléments métalliques, dont deux balles de mousquet en plomb. Le niveau s'étend vers l'ouest, bien que sa surface devienne moins tassée. Elle recouvre une série de remblais observés en coupe, qui semblent combler l'espace entre les maçonneries 8059 et 8024 (US 8062 et 8063, section 12, fig. 15). Le sol empierre 8060, ainsi que le niveau 8061 qui le surmonte, s'appuient et recouvrent partiellement une maçonnerie plus ancienne, également coupée par la construction du mur 8025. Cette maçonnerie, large de 1,10 m, est constituée de gros blocs de granite. Elle est conservée sur une longueur de 5,25 m environ. On ignore son extension vers l'est et l'ouest. À l'ouest de la maçonnerie 8059, elle semble avoir été épierrée, la tranchée de récupération étant comblée de limons riches en nodules de lœss (US 8070).

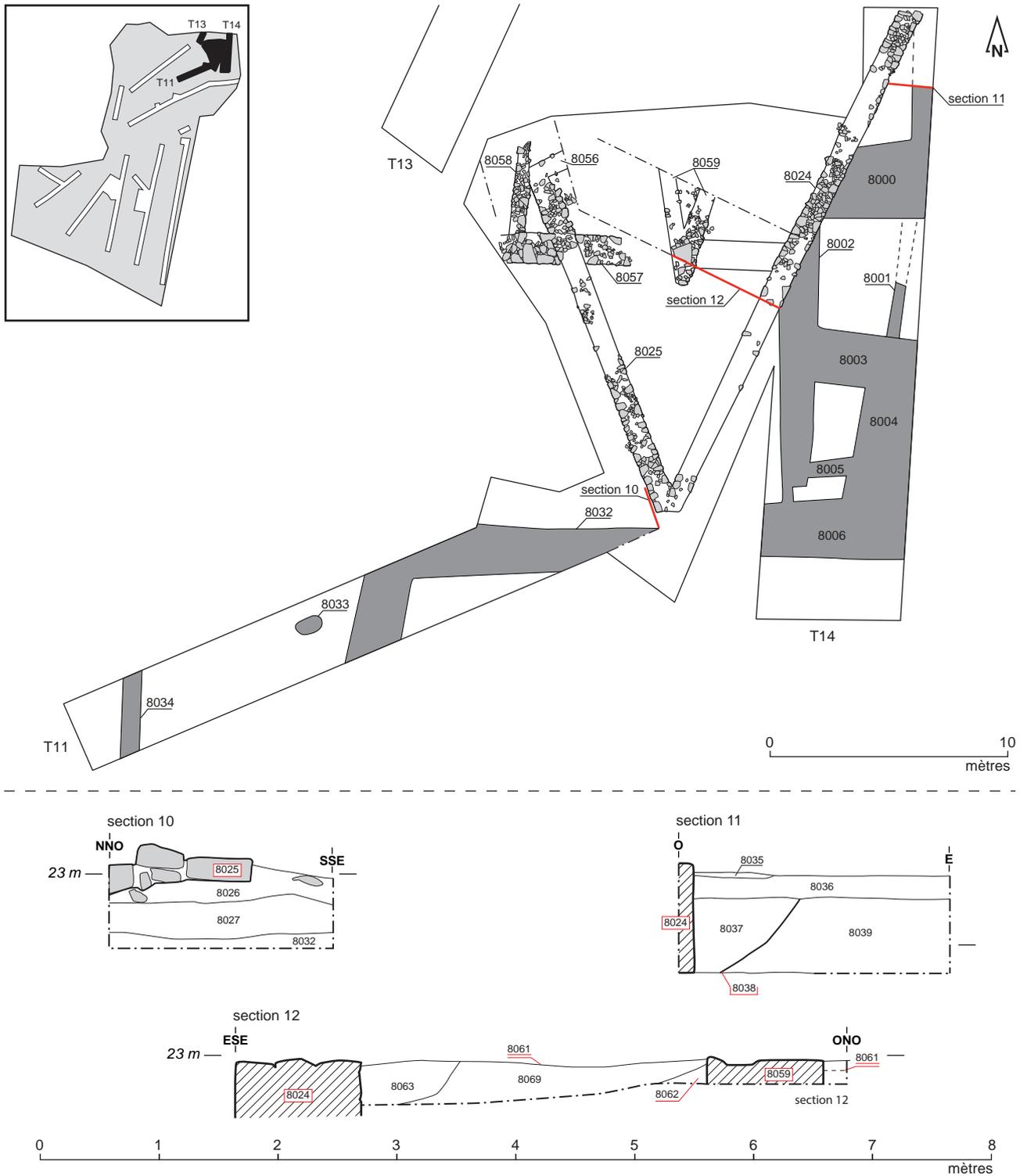


Fig. 14 Tranchée 14, vue des vestiges bâtis et coupes stratigraphiques. © Agnès Cheroux, Emmanuelle Collado, Stéphane Jean



Fig. 15 tranchée 14, vue des maçonneries du bastion depuis le nord. Au premier plan la maçonnerie 8059. On note à droite du cliché l'empierrement 8060, ainsi que les remblais, à gauche, entre les maçonneries 8014 et 8059. © crédit

3. Synthèse

Les tranchées de sondage livrent des vestiges relativement abondants dont l'interprétation serait difficile, sinon impossible, sans leur confrontation aux nombreuses données déjà disponibles sur le site.

Âge du Fer

Des vestiges fossoyés ont été dégagés par P. Ladouce au sud de la parcelle 129 ; Ils avaient fait l'objet de relevés lors de l'évaluation du site en 1994 et quelques fragments de céramique issus du fossé 7024 avaient pu être identifiés par Y. Ménez et datés du second âge du Fer (US 7006 et 7024, Beuchet 1994, p. 21). Le diagnostic de 2018 ne livre que peu d'informations supplémentaires. Seuls les fossés 8002 et 9018/9022 livrent quelques fragments de céramique de cette période et peuvent donc lui être rattachés (fig. 16). Le fossé 8014 semble être la prolongation du fossé 7024. Nombre des autres fossés mis au jour, non sondés ou qui ne livrent aucun mobilier, peuvent se rapporter à cette période, sans qu'il soit possible de l'affirmer. Tel est le cas du fossé 8000, au profil en V fréquent dans les aménagements protohistoriques. De même, le fossé 8032 et son retour en équerre vers le sud semblent s'inscrire dans le prolongement des structures mises au jour plus au sud. Dans cette hypothèse, le fossé 8004 qui leur est antérieur doit également être rattaché à cette phase. Quoi qu'il en soit, tous les indices d'occupation se rapportant certainement ou de façon hypothétique à cette période se concentrent à l'est de l'emprise du diagnostic, et semblent appartenir à une occupation peu étendue qu'il n'est pas possible de caractériser davantage.

Vestiges médiévaux

L'essentiel du mobilier céramique livré par le diagnostic est attribuable à la fin du Moyen Âge. Il provient essentiellement du comblement du fossé 8007 (fig. 17). Le remblai 8043 semble combler une dépression pouvant correspondre à la frange du même fossé se prolongeant au nord. Ce fossé prolonge par ailleurs un tronçon de fossé mis au jour par P. Ladouce, lors du dégagement de part et d'autre d'un chemin piétonnier. On peut associer à ces vestiges le fossé 8003, qui semble apparaître assez haut dans la stratigraphie. On peut rapprocher ces vestiges de ceux d'une maçonnerie grossièrement circulaire également mis au jour en 1993 un peu plus au sud et dont on peut considérer qu'il s'agit de la base d'un colombier mentionné dans un aveu de 1499 (Beuchet 1994, p. 21). Cette même source précise que ce colombier est situé dans des *jardins esprons*. Le relevé des noms de parcelles du cadastre ancien permet de restituer à cet emplacement le *jardin du château*, tandis que la grande parcelle divisée ensuite sous les numéros 135, 135, 1060 et 1506 est dénommée *les éperons* (Beuchet 1994, fig. 17). Il est tentant de voir dans ces fossés des limites ou des aménagements du jardin mentionné ici.

Rien ne permet de dater précisément les maçonneries 8057 et 8058 mises au jour devant l'accès au château. Elles apparaissent toutefois antérieures à la fortification en V attribuable sans conteste à l'époque moderne. L'état des données issues d'un simple diagnostic ne permet pas de les interpréter avec certitude, mais on peut poser ici l'hypothèse que ces maçonneries appartiennent à une barbacane protégeant l'accès au pont levis.

Le mur le plus fort, dont les fondations mesurent plus de 1 m d'épaisseur, est disposé au sud, face au front de l'attaque (US 8057). Le mur 8058, plus mince, pourrait marquer le portail d'entrée disposé en équerre et traduisant une entrée en chicane. Il faut toutefois noter qu'un tel ouvrage n'est mentionné dans aucune pièce de la documentation.

Période moderne

C'est probablement pour la période moderne que les résultats du diagnostic sont les plus importants et les plus inédits (fig. 18 et 19). Les deux maçonneries en V mis au jour devant l'entrée du château appartiennent sans aucun doute à un ouvrage fortifié construit devant la porte d'accès. Sa datation à partir du mobilier issu des fondations situe sa construction au plus tôt après le XVe siècle. La découverte de balles de mousquet sur les sols qui lui sont associés repousse la datation à la fin du XVIe siècle. Ils peuvent être mis en relation avec une fourquine mise au jour dans la parcelle lors des terrassements de P. Ladouce (Soulat 2015). La mise au jour de vestiges de remblais comblant l'espace entre les deux constructions conforte cette interprétation, les ouvrages fortifiés faisant largement appel à la mise en œuvre de la terre dès le XVIe siècle. Ces remblais, contenus entre deux maçonneries, servent à la fois de rempart destiné à interdire une attaque frontale de la porte la forme effilée déviant les tirs direct d'une artillerie déjà puissante. Ils servent également de chemin de ronde abrité par un parapet sur lequel les défenseurs peuvent disposer des troupes ou quelques pièces d'artillerie battant les approches du château. Le retour de la maçonnerie en équerre vers l'est 8056 marque probablement l'accès en à l'ouvrage, situé sur son flanc le moins exposé.

L'important creusement mis au jour dans les tranchées de la parcelle 1506 peut également se rapporter à cette période. Le comblement cendreux issu du creusement 9000 livre deux balles de mousquet, datables de la fin du XVIe siècle au plus tôt. La position de ce creusement, ainsi que sa morphologie posent question. Le creusement apparaît large et peu profond (moins de 2 m au maximum pour la partie sondée). Ses parois sont peu soignées et portent le plus souvent les traces d'une extraction de blocs de roche fracturée formant le substrat. Le plan régulier s'étire pour former un large fossé bordant le flanc sud d'un pointement rocheux, et se retournant vers le nord pour rejoindre un étranglement naturel du plateau. Plutôt qu'une carrière dont on imagine mal qu'elle contourne le pointement plutôt qu'elle l'exploite, cette disposition laisse supposer la mise en œuvre d'un aménagement défensif autour de cette éminence qui commande de fait l'ensemble de l'approche du château. Le peu de soin porté au creusement du fossé pourrait s'expliquer par une mise en œuvre réalisée hâtivement, par des troupes retranchées dans le château. On remarque encore que la ligne de fondations de poteaux mise au jour dans la parcelle 1060 correspond à l'interruption du fossé à l'est et peut marquer une palissade protégeant les défenseurs d'une attaque de flanc (US 9014 à 9017). C'est pourquoi nous associons ces vestiges non datés à cette phase. Un fossé marqué par les tronçons 8016, 8034 et 8023 peut se prolonger vers le sud et border cette palissade.

La datation du maigre mobilier met l'ensemble de ces aménagements en relation avec les guerres de la Ligue (1590-1598) durant lesquelles plusieurs sièges de la place sont attestés. Ils complètent les ouvrages déjà étudiés lors de la fouille du château, par la mise en œuvre d'une terrasse d'artillerie sur les vestiges arasés de la tour polygonale sud, l'aménagement de remparts de terres dans les anciennes caves au nord et à l'est, ou par le réaménagement hâtif de la tour nord-est, effondrée probablement durant un siège.

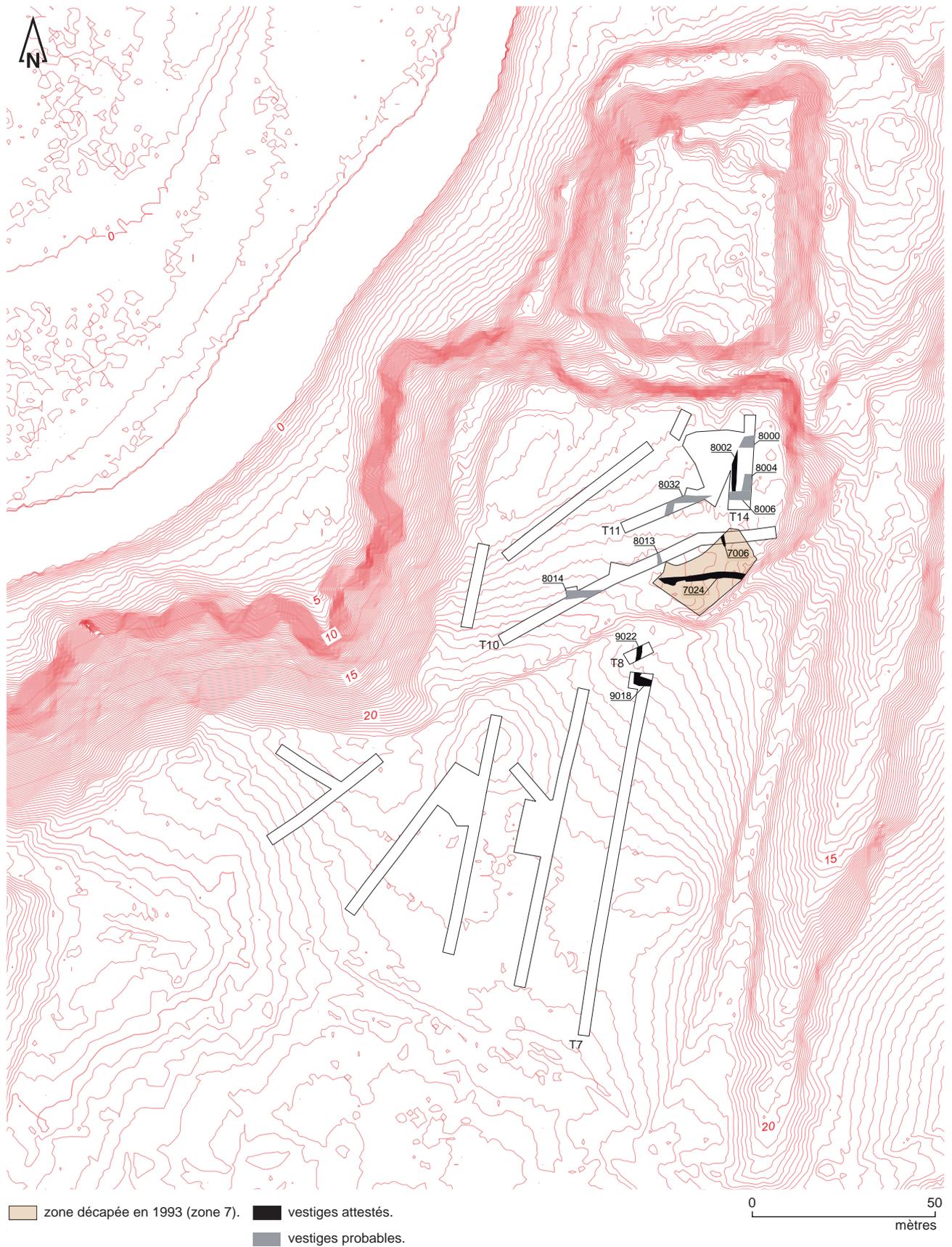


Fig. 16 Plan de synthèse des vestiges de l'âge du Fer. © IGN, Laurent Beuchet, Stéphane Jean

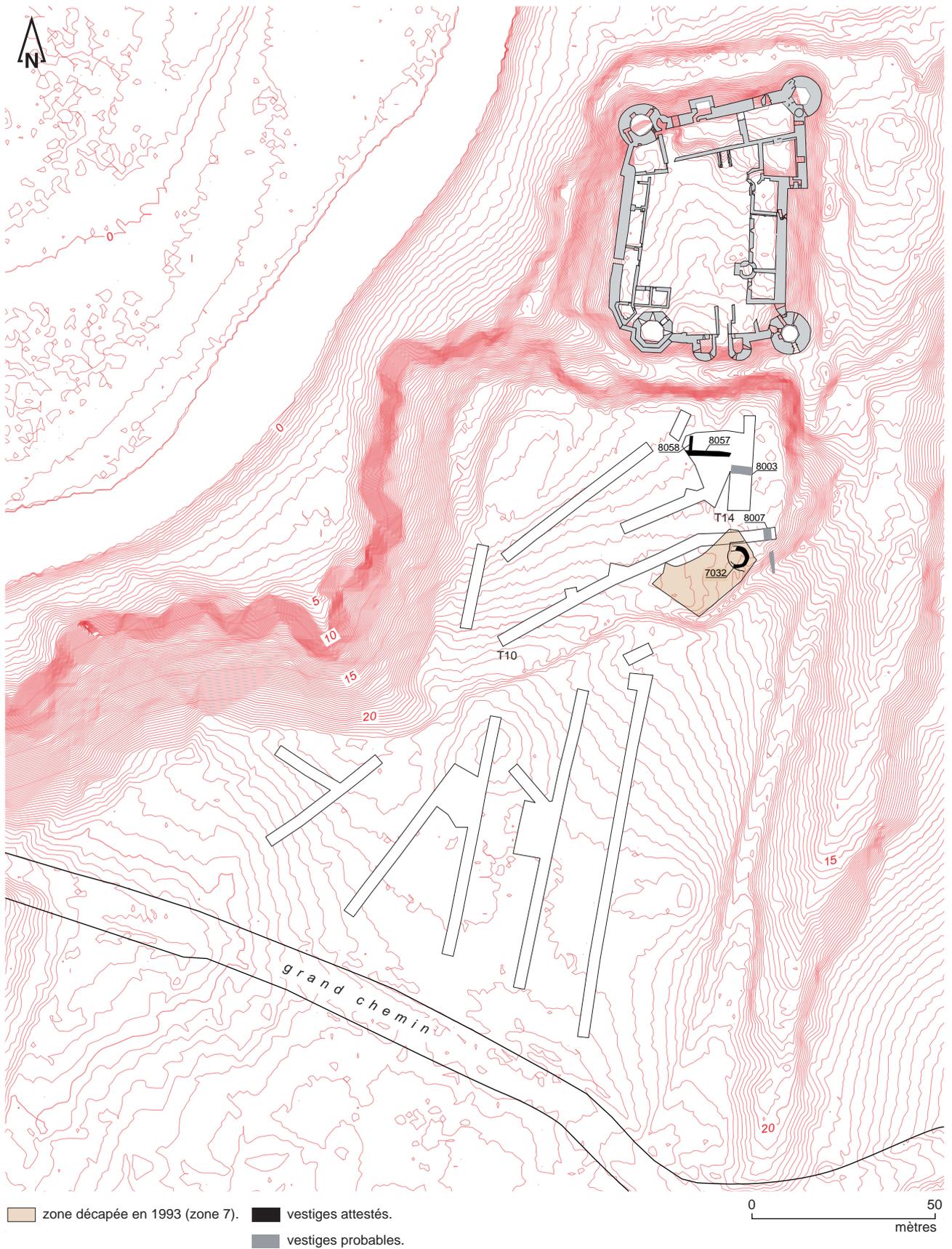


Fig. 17 Plan de synthèse des vestiges médiévaux. © IGN, Laurent Beuchet, Stéphane Jean

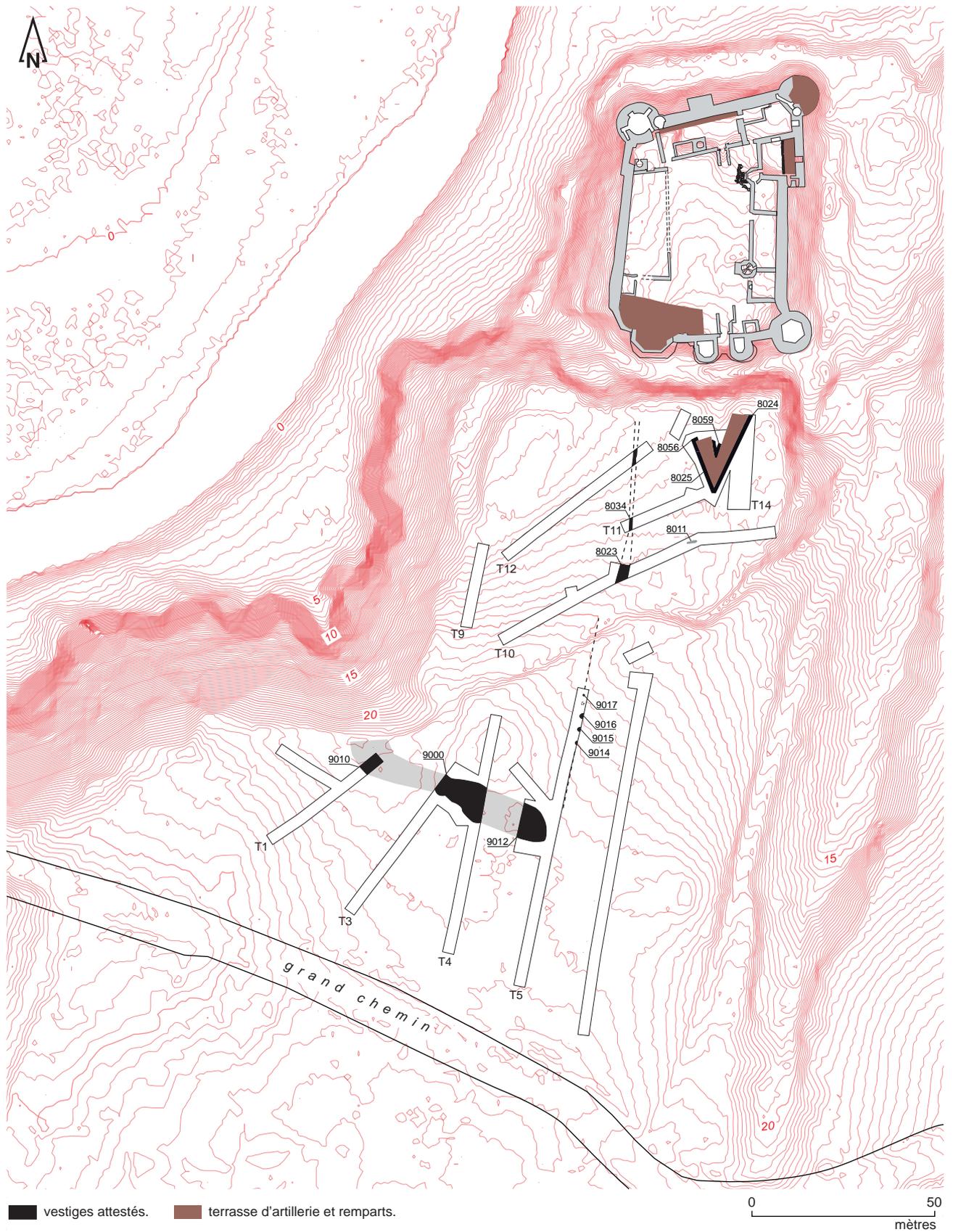


Fig. 18 Plan de synthèse des vestiges modernes. © IGN, Laurent Beuchet, Stéphane Jean



Fig. 19 Vue générale du diagnostic, depuis le sud. On reconnaît devant le château l'ouvrage avancé en V.
Au premier plan à gauche, on distingue le tracé du large fossé 9000. (cliché réalisé par drone). © Emmanuelle Collado

4. Conclusion

Le diagnostic réalisé dans les prairies situées au sud du château du Guildo met en évidence des vestiges d'occupation, bien antérieures ou en lien avec le château. Si la présence de ces vestiges ne semble pas devoir mettre en cause la réalisation d'aménagements d'accessibilité, la mise au jour de deux ouvrages fortifiés successifs devant l'entrée du château forme indubitablement une contrainte dont l'aménagement devra tenir compte. Un accès le long du fossé depuis l'ouest semble cependant possible sans atteinte aux vestiges. Par ailleurs, les informations recueillies, notamment pour la période moderne, seront intégrées et nourriront la publication présentant la synthèse des 20 ans de fouille, actuellement en cours de rédaction.

5. Bibliographie

Beuchet 1994

BEUCHET (L.) — Château du Guildo, commune de Créhen (Côtes d'Armor), Rapport de fouille programmée, Afan, Rennes.

Chérel et alii 2018

CHEREL (A.-F.), LIERVILLE (O.), MÉNEZ (Y.) ET VILLARD-LE TIEC (A.) — Les céramiques gauloises en Bretagne. Evolution des formes, et des décors entre les Vie et le Ier siècle avant notre ère. In : MÉNEZ (Y.) — *Céramiques gauloises d'Armorique les dessiner, les caractériser, les dater*, PUR, Rennes, p. 253-356.

Soulat 2015

SOULAT (J.) — fourquine, support pour mousquet européen : de la gravure militaire à l'archéologie. *Cahiers LandArc n°10*, https://landarc.fr/uploads/cahiers/pdf/16-Cahier_landarc_10.pdf

III. Inventaires techniques

1. Inventaire de la documentation graphique

Numéro de minute	Description	Échelle	Auteur
minute 1	intersection US 8006/8004 T14	1/20e	L. Beuchet
	profil US 8003 T 14	1/20e	A. Chéroux
	section US 8006/8002 T 14	1/20e	A. Chéroux
	profil US 8014 T 14	1/20e	A. Chéroux
	section à l'est du mur 8024 T 14	1/20e	A. Chéroux
	section au sud de 8025 T14	1/20e	L. Beuchet
	plan et coupes fosse 8011 T 10	1/20e	A. Mahé
Minute 2	section fossés 8007 et 8046 T 10	1/20e	L. Beuchet
	section entre 8059 et 8024 T 14	1/20e	G. Jouquand
Minute 3	sections est de la tranchée 14	1/20e	A. Chéroux
munute 4	section fossé 9000 T 4	1/20e	A. Chéroux
	profil fosse 9016 T 5	1/20e	A. Mahé
Minute 5	section fossé 8023 T 10	1/20e	A. Mahé
	fossé 9010 T1	1/20e	A. Chéroux

2. Inventaire du mobilier céramique

US	description	datation
prox 8016-8017	6 fargments de panse , pâte à faciès protohistorique	Age du Fer
8006	2 framents de terre cuite architecturale	
8011	1 fragment de base de vase de Lamballe, 1 fragment de terre cuite arhitecturale	fin MA, époque Moderne
8016	1 fragment de carreau de pavage	fin MA, époque Moderne
8022	2 fragments de panse	
8026	4 fragments de céramique, pâtes claires dont un à glaçure verte	fin MA, époque Moderne
8031	2 fargments de panse , pâte à faciès protohistorique	Age du Fer
8032	1 fragment de terre cuite architecturale	
8043	28 fragments de céramique, productions de Lamballe	fin MA, époque Moderne
8049	56 fragments de céramique, production des ateliers de Lamballe	fin MA, époque Moderne
8061	3 framents de céramique, productions de Lamballe, 1 fragment d'oreille de bol pâte claire et glaçure verte	époque moderne
9000	4 fragments de céramique de Lamballe	fin MA, époque Moderne
9001	deux fragments de céramique de Lamballe, 1 fragment de terre cuite architecturale	fin MA, époque Moderne
9011	& fragment de terre cuite architecturale	
9022	2 fragments de céramique protohistorique	Age du Fer
8014	5 fragments de de carreaux de pavement, dont 1 glaçuré vert sombre	fin MA, époque Moderne

3. Inventaire du mobilier métallique

US	description	datation
8023	monnaie all cu. Diam 2,2 mm, poids 2,23 g. lisse	époque moderne
8061	3 fragments d'objets en all cu., 1 épingle en all CU	fin du Moyen Âge, époque Moderne
9000	1 balle de mousquet en plomb	époque moderne
	15 fragments et ou objets en fer (quincaillerie)	époque moderne
9001	1 balle de mousquet en plomb	époque moderne
	1 clou de fer à sabot, 1 élément de quincaillerie en fer	

4. Liste des figures

- Fig. 1 Localisation du diagnostic. © Stéphane Jean
- Fig. 2 Carte topographique de l'éperon. © IGN, Stéphane Jean
- Fig. 3 Plan d'implantation des sondages et des contraintes techniques. © Laurent Beuchet, Stéphane Jean
- Fig. 4A Tranchées 1 et 2 : plan de localisation des vestiges, coupe stratigraphique du fossé 9010. © Agnès Cheroux, Stéphane Jean
- Fig. 4B Vue de la coupe vue du sondage dans la structure US 9011, tranchées 1 et 2, depuis le sud. © Agnès Cheroux
- Fig. 5 Tranchées 3 et 4 : plan de localisation des structures et coupe stratigraphique du fossé 9000. © Agnès Cheroux, Stéphane Jean
- Fig. 6 Vue de la coupe du fossé 9000. © Agnès Cheroux
- Fig. 7 Tranchée 5 et 6 : plan de localisation des structures, coupe de la fosse 9016. © Agnès Cheroux, Stéphane Jean
- Fig. 7 suite Vues des fosse 9015 (A), 9016 (B) et 9017 (C). © Alexandre Mahé
- Fig. 8 Tranchées 7 et 8 : plan de localisation des vestiges (A) et vue des fossés 9018 et 9022 (B). © Stéphane Jean, Alexandre Mahé
- Fig. 9 Tranchée 10 : plan de localisation des vestiges et sections. © Agnès Cheroux, Stéphane Jean
- Fig. 10 Vue de la fosse 8011. © Alexandre Mahé
- Fig. 11 Tranchée 12 : plan des vestiges (A) et vue générale de la tranchée 12 depuis le sud-ouest (B). On note au premier plan l'arasement des structures fossoyées. © Laurent Beuchet, Stéphane Jean
- Fig. 12 Tranchées 11 et 14, plan de localisation des vestiges fossoyés et coupes stratigraphiques. © Agnès Cheroux, Stéphane Jean
- Fig. 13 Tranchée 14, vue de la coupe est, sections 8 et 9. © Agnès Cheroux
- Fig. 14 Tranchée 14, vue des vestiges bâtis et coupes stratigraphiques. © Agnès Cheroux, Emmanuelle Collado, Stéphane Jean
- Fig. 15 tranchée 14, vue des maçonneries du bastion depuis le nord. Au premier plan la maçonnerie 8059. On note à droite du cliché l'empierrement 8060, ainsi que les remblais, à gauche, entre les maçonneries 8014 et 8059. © crédit
- Fig. 16 Plan de synthèse des vestiges de l'âge du Fer. © IGN, Laurent Beuchet, Stéphane Jean
- Fig. 17 Plan de synthèse des vestiges médiévaux. © IGN, Laurent Beuchet, Stéphane Jean
- Fig. 18 Plan de synthèse des vestiges modernes. © IGN, Laurent Beuchet, Stéphane Jean
- Fig. 19 Vue générale du diagnostic, depuis le sud. On reconnaît devant le château l'ouvrage avancé en V. Au premier plan à gauche, on distingue le tracé du large fossé 9000. (cliché réalisé par drone). © Emmanuelle Collado

Chronologie

Âge du Fer, Époque
médiévale, Moyen Âge,
bas Moyen Âge, Temps
modernes

Sujets et thèmes

Édifice militaire,
structure agraire,
Fosse, Fossé

Mobilier

Céramique, Objet
métallique, arme,
Monnaie

Côtes-d'Armor, Créhen, Château du Guildo

Le diagnostic réalisé en mai 2018 à proximité du château du Guildo s'insère dans le programme de travaux de valorisation qui fait suite à la fouille intégrale du monument (1994-2013). Les 14 tranchées ouvertes à la pelle mécanique renseignent l'occupation du plateau sur lequel est implanté le château, depuis l'âge du Fer. Les découvertes les plus remarquables consistent en la présence d'ouvrages fortifiés inédits, devant le châtelet d'entrée. Le plus ancien reste mal daté mais peut être attribué au Moyen Âge. Le plus récent est datable de la fin du XVI^e siècle. Il est associé à des vestiges de fortification plus précaires qui complètent les observations de la fouille sur les installations liées aux guerres de la Ligue (1590-1598). Ces données nourriront la monographie de synthèse en cours de rédaction.

Inrap Grand Ouest

37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné
Tél. 02 23 36 00 40

www.inrap.fr